

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SÉNAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 8 Décembre 1964.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 2175).
2. — Options du V^e Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 2175).
Suite de la discussion générale : Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Pierre Garet, Ludovic Tron, Mlle Irma Rapuzzi, M. Camille Vallin.
Renvoi de la suite de la discussion.
3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 2188).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

OPTIONS DU CINQUIEME PLAN

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e plan [N^{os} 52, 56, 57, 62 et 63 (1964-1965)].

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à Mme Cardot.

Mme Marie-Hélène Cardot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général au plan, mes chers collègues, c'est avec une très grande satisfaction que j'ai noté, au chapitre II du rapport sur les principales options du V^e plan, la position adoptée à l'égard du secteur des métiers, notamment par la reconnaissance du caractère spécifique de ses problèmes.

En effet, si l'on refuse la spécificité, l'originalité de la production artisanale due à son individualisation des biens et des services et à la qualification professionnelle des chefs d'entreprises, on n'a pas saisi la véritable nature du secteur des métiers et de ses problèmes. De même que l'artisanat réalise un certain « sur mesure » dans la production ou la prestation de services, de même il nécessite un certain « sur mesure » dans la solution de ses problèmes.

Parmi ceux-ci, je voudrais appeler votre attention sur l'aspect social ainsi que sur l'aspect économique et financier des mesures relevant de l'aménagement du territoire. Je parlerai d'abord du problème social en milieu urbain et en milieu rural.

En milieu urbain, les opérations de rénovation posent des problèmes souvent dramatiques aux artisans d'un certain âge expulsés des quartiers à rénover. Les indemnités d'éviction sont presque toujours très faibles et sans commune mesure avec les frais de réinstallation, soit dans l'ensemble rénové, soit dans un nouvel ensemble.

Par ailleurs, certains artisans expulsés sont trop âgés pour prendre le risque d'une nouvelle installation. Je pense qu'il y a là un problème social grave qui mérite que des solutions originales soient trouvées, comme cela a été fait dans l'agriculture.

Un problème identique se pose aux artisans vivant en milieu rural dont les entreprises sont appelées à disparaître du fait de l'exode rural. La reconversion n'est pas toujours possible. Que sera-t-il fait pour ces artisans ?

Parallèlement, sur le plan économique et financier, ne serait-il pas possible d'adopter les mesures suivantes : en milieu urbain, développer le crédit à moyen et à long terme, qui permet seul l'implantation d'entreprises individuelles dans les ensembles nouveaux ; en milieu rural, des observations et des études faites dans plusieurs régions peu industrialisées et où des essais d'implantation d'industries nouvelles rencontrent peu de succès, montrent qu'une industrialisation se fait petit à petit par le développement d'entreprises de petite dimension.

Les exemples, même récents, seraient nombreux de grosses industries actuelles nées de l'extension de petites entreprises. Il y a là un phénomène qu'il faut absolument encourager.

Il faut, d'une part, développer l'assistance technique des entreprises et les moyens de formation mis à la disposition des artisans et, d'autre part, octroyer des primes, dont les modalités restent à définir, à ces entreprises artisanales lorsqu'elles créent des emplois nouveaux, même en petit nombre. Cent entreprises qui créent chacune cinq emplois nouveaux, cela fait cinq cents emplois nouveaux. Inutile de dire combien cela peut être un facteur important s'agissant de retenir une population active dans certaines zones rurales.

De toute façon, en milieu urbain comme en milieu rural, l'artisanat doit être aidé dans son effort de modernisation par une assistance technique, notamment en matière de gestion et d'organisation.

Actuellement les moyens financiers dont disposent les chambres de métiers ont permis la formation et la mise en place de dix-neuf assistants techniques des métiers pour 850.000 entreprises artisanales. L'efficacité de cette action est indéniable, mais notamment insuffisante. Il serait désirable qu'elle soit subventionnée plus largement que ne le prévoit la loi de finances pour 1965, qui marque cependant un premier effort à cet égard.

A ce sujet, je souhaiterais avoir des précisions sur la structure et le financement des centres techniques prévus au niveau régional pour assurer la coordination des actions de promotion artisanale qui doivent servir de support au développement de l'assistance technique des entreprises du secteur des métiers.

Comme le reconnaissent fort justement les auteurs du rapport, les actions déjà entreprises pour permettre au secteur des métiers de contribuer à l'accroissement du bien-être individuel et collectif ne peuvent prendre leurs sens véritable que si le Gouvernement considère comme prioritaire, presque au même titre que l'agriculture, l'aide financière accordée à ce secteur économique.

La suite de mon intervention portera sur l'axe fluvial Mer du Nord—Méditerranée.

La préparation du V^e Plan a été placée sous le signe d'une option de base, dont nous nous félicitons ; option en faveur d'une prise en considération des problèmes régionaux, et pour ce faire, il faut penser au développement économique, à l'avenir et aux impératifs économiques des régions.

Le rapport du Conseil économique note que « pour être efficace, l'action prévue dans l'Est présuppose une décision concernant l'infrastructure des communications, notamment pour l'axe mer du Nord—Méditerranée ». En effet, les voies d'eau à grand gabarit s'arrêtent aux frontières françaises et créent de nouvelles frontières, n'est-il pas vrai ? Aussi le retard pris dans ce domaine est-il inquiétant.

Il est précisé à la page 138 du titre II : « L'option principale pour nos régions de l'Est consiste à faire de cet axe une réalité ». N'est-ce pas, en effet, l'épine dorsale de l'Europe ? Il est vital pour la France que ne soit pas aggravé son retard par rapport aux autres pays. Par conséquent, il faut aménager la Meuse sur tout son cours en vue de l'adapter à ses fonctions de grand axe de

transport, à son rôle complémentaire de trait d'union entre les principaux bassins charbonniers et sidérurgiques de l'Europe du Nord-Ouest et comme élément indiscutable de la liaison Méditerranée—mer du Nord.

Il faut la moderniser sur tout son cours, que les immenses travaux entrepris par la Belgique jusqu'à Givet soient prolongés par la France. N'est-il pas déplorable de voir décharger à Givet les chalands belges à grand gabarit parce qu'ils ne peuvent plus circuler sur la partie française du fleuve ?

L'aménagement sera une œuvre particulièrement utile réalisant ainsi le plus court chemin entre la Lorraine et la mer du Nord ; il contribuera également à unir la Lorraine à la région parisienne et à la région industrielle du Nord ainsi qu'à Dunkerque. La Meuse, fleuve européen et axe de croissance économique, est un élément essentiel de l'aménagement du territoire français et un facteur d'équilibre pour la région lorraine. Elle doit, par conséquent, figurer parmi les grands travaux d'infrastructure prévus au V^e plan d'équipement économique et social.

Personne ne peut ignorer l'importance des relations qui ne cessent de se développer entre, d'une part, les régions de l'Est et du Nord de la France et, d'autre part, les régions wallonnes. Le minerai de fer lorrain tient une grande place dans l'approvisionnement de la sidérurgie wallonne. L'itinéraire hydraulique le plus court et le meilleur de la Lorraine à Valenciennes et à Dunkerque emprunte la Moselle, la Meuse, la Sambre et l'Escaut. La modernisation de la Sambre est en cours. Celle de la Meuse belge est achevée. Ainsi la grande navigation belge atteint-elle la frontière française. Elle nous trace le chemin qui permettra de pénétrer profondément en France, permettant ainsi les échanges des régions frontalières entre elles, mais encore davantage l'accroissement du trafic européen.

Accorder la priorité aux axes fluviaux qui unissent les points forts de l'économie française, c'est réaliser un ensemble suffisamment puissant pour affronter à armes égales la compétition avec les autres pôles économiques de l'Europe, c'est mettre notre économie à l'échelle européenne. « Il serait d'ailleurs contraire à l'esprit français, peut-on lire dans le projet de loi, que nos régions frontalières prissent du retard sur les pays qui les avoisinent ».

Il nous a été permis de constater qu'une importante firme sidérurgique américaine *L'Armco-Pittsburgh* a décidé de s'établir en plein cœur du grand Liège, là où les terrains sont les plus chers. Pourquoi l'a-t-elle fait ? La réponse est facile. C'est parce qu'il y a la Meuse au grand gabarit, capable d'écouler facilement sa production.

L'aménagement de l'axe mer du Nord—Méditerranée doit tenir la place que lui assigne sa fonction d'axe de croissance inter-régional et européen dans le V^e Plan. Il n'est pas possible que s'instaurent dans l'ensemble national, jusque dans l'extrême Nord-Est de la France, des vides qui chaque jour s'agrandissent.

Permettez-moi de vous rappeler que le principe de la liaison à grand gabarit était déjà inscrit au IV^e Plan. Le général de Gaulle, le 10 novembre 1961, à Marseille, en avait bien reconnu la nécessité au point de vue national et européen, ainsi que M. Marc Jacquet qui, le 2 mars 1964, annonçait : « En ce qui concerne les liaisons entre le Nord et la Méditerranée, l'état d'avancement des projets est tel qu'il permettrait d'ores et déjà une mise à l'enquête d'utilité publique ».

Des engagements non moins solennels n'ont-ils pas été repris par M. le Premier ministre à Lyon et à Verdun devant les députés de la majorité des régions de Bourgogne et de Franche-Comté ?

Pour terminer, je voudrais vous citer ce qui a paru récemment dans un journal bruxellois sous le titre : « Nous attendons vainement la modernisation de la Meuse en amont de Givet ».

« La Wallonie n'est pas encore reliée à la France par une voie d'eau moderne et ce n'est pas la faute de la Belgique. En amont de Givet, on se contente toujours de ce qu'avait réalisé Napoléon, écrivait hier le journal socialiste *Le Peuple*, journal gouvernemental qui notait que, selon les premières indications relatives au V^e Plan français, les projets de modernisation des voies fluviales ne visent que la liaison entre le bassin parisien et la Lorraine.

« La Belgique a dépensé des milliards pour aménager le parcours de la Meuse entre Liège et la frontière française, écrit *Le Peuple*. Des promesses ont été faites par de hauts fonctionnaires français en ce qui concerne la disparition du bouchon de Givet entre Dun-sur-Meuse et Givet ou entre Semuy et Givet. En attendant, les ministres compétents en France ont remis les dossiers dans les tiroirs ».

N'est-ce pas navrant ? Faites que ce ne soit pas exact ; ne décevez pas nos amis belges. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Garet.

M. Pierre Garet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général, mes chers collègues, le rapport sur les principales options du V^e Plan tente de définir les buts qu'il conviendrait d'atteindre d'ici à 1970. Cette expression, dans mon esprit, n'est pas une critique. Il est bien évident, en effet, que nous pouvons, que nous devons connaître nos objectifs. Mais tant de facteurs peuvent jouer soit pour en faciliter l'accès, soit le plus souvent pour le contrarier, que la sagesse est d'être prudent dans l'emploi des expressions.

Il y a donc les buts, les objectifs à atteindre, mais il y a aussi la question des moyens, car il ne sert à rien de définir ce que l'on veut si on ne prévoit pas en même temps les conditions nécessaires pour y parvenir. Or, vous avez sans doute déjà noté que le travail présenté en octobre dernier au nom du conseil économique et social par M. Jean Chardonnet, sur les principales options du V^e Plan, fait état, dans son chapitre II, d'une série « d'insuffisances et de lacunes », selon son expression, concernant notamment les problèmes de financement.

Ces préoccupations essentielles, dont se sont fait également l'écho un certain nombre de nos collègues de l'Assemblée nationale, m'amènent à vous présenter aujourd'hui quelques observations.

Il est certain que la question du financement des investissements est liée directement à celle de la formation du capital, mais il est également certain qu'elle dépend aussi des possibilités de collecte et du choix offert, dans ce domaine, à l'épargnant.

En effet, dans nos sociétés occidentales, ce dernier est encore libre de choisir la destination qu'il entend donner à ses économies, compte tenu des avantages relatifs que peuvent présenter à ses yeux, tout bien considéré, telle ou telle forme de placement. Or, si chacun s'accorde à reconnaître que la préférence du public pour les liquidités caractérise, à notre époque, les désirs de l'épargnant, il est permis de se demander si, véritablement l'épargne se formera dans tous les cas là où elle ne désire pas *a priori* se former malgré les encouragements qui lui sont prodigués ou les avantages qui peuvent lui être consentis.

Il me semble que la réponse qui peut être apportée à cette question mérite d'être considérée avec la plus grande attention, si l'on veut dégager les principes susceptibles de servir de base à une politique réaliste de l'épargne et tenant compte de certains aspects irréversibles de son évolution.

On ne sera pas surpris ici de m'entendre, dans ce débat, vous parler du rôle que jouent les caisses d'épargne, plus encore du rôle qu'elles pourraient jouer si le Gouvernement le voulait bien, puisque dans ce domaine tout dépend de lui et, en aucune façon, de la loi.

Tous les spécialistes des questions financières ont été étonnés cette année des résultats obtenus par les caisses d'épargne et qui sont dus, mais pour une part seulement, au relèvement du plafond des dépôts intervenu à compter du 1^{er} janvier dernier. En extrapolant, sans grand risque d'erreur puisque le dernier mois de l'année 1964 est commencé, il est permis d'estimer à près de 800 milliards d'anciens francs le total des dépôts, intérêts compris, qui auront été recueillis en 1964 par l'ensemble des caisses d'épargne ordinaires et par la Caisse nationale d'épargne. Ces établissements sont devenus, incontestablement, les plus grands collecteurs d'épargne du pays, leur succès continue de s'affirmer d'année en année. Et cependant leurs dirigeants ont le sentiment que le potentiel de confiance, que représente l'institution, est incomplètement et imparfaitement utilisé.

M. Paul Chevallier. C'est parfaitement exact !

M. Pierre Garet. Pour quelle raison en est-il ainsi et pourquoi, en particulier, ce succès remporté par les caisses d'épargne pose-t-il, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le problème de l'élargissement de leur activité ?

C'est que l'expérience a prouvé, une fois de plus, que la limitation du plafond à un chiffre arbitraire avait entraîné, ces dernières années, si l'on veut bien me permettre cette expression, une « désépargne » fort appréciable, en ce sens que les disponibilités refusées trop longtemps aux guichets des caisses

d'épargne ne s'étaient dirigées le plus souvent nulle part ailleurs et que, selon une proportion qu'il est difficile de préciser, elles s'étaient réparties entre un surplus de consommation immédiate et un gonflement inutile et néfaste des encaisses liquides.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Pierre Garet. Une telle situation a contribué à augmenter en fait les tensions inflationnistes, dès lors qu'elle aboutissait à accroître la consommation au détriment de l'investissement productif d'utilité économique et sociale.

Je n'ignore pas sans doute sur quels arguments s'est appuyé M. le ministre des finances pour refuser de procéder plus tôt au dernier relèvement du plafond des dépôts. Mais les réponses faites à plusieurs reprises sur ce point entre 1961 et 1963 à la tribune du Parlement ou à des questions écrites n'ont malheureusement fait que me confirmer le point de vue purement statique suivant lequel on envisage toujours, en haut lieu, l'activité des caisses d'épargne.

Il y a dans ce domaine une sorte de tradition contre laquelle aucun régime, quel qu'il soit, n'a tenté de réagir, si ce n'est par quelques réformes, appréciables certes — je pense à la loi du 24 juin 1950 — mais qui n'ont rien apporté dans tous les cas sur le plan de la collecte proprement dite de la petite épargne. C'est toujours le livret créé en 1818, destiné aux épargnants de condition modeste et bénéficiant à ce titre d'avantages particuliers, qui constitue en France la seule forme mise à la disposition du public par l'intermédiaire des caisses d'épargne.

M. le ministre des finances a dit à plusieurs reprises que ce livret, possédant un caractère privilégié, ne pouvait en contrepartie recevoir de dépôts, de façon à ne pas gêner la collecte de l'épargne par les autres institutions financières, que dans la limite d'un plafond déterminé et périodiquement révisable en fonction de critères qui n'ont, d'ailleurs, jamais été précisés. Je suis parfaitement conscient de cette nécessité.

Mais on me permettra en réponse d'abord de faire une mise au point et ensuite d'exprimer un avis.

Je dis en premier lieu que le caractère privilégié du dépôt sur livret de caisse d'épargne a notablement perdu de son importance relative. J'ajoute qu'à mon sens les caisses d'épargne, puisqu'elles sont, et de loin, les plus grands collecteurs d'épargne, devraient être aujourd'hui en mesure de proposer au public d'autres services que celui du livret traditionnel qui sans doute fait encore leur succès.

Sur le premier point, le caractère prétendu privilégié du dépôt sur livret de caisse d'épargne, il me suffira de rappeler que la loi de finances pour 1965 a prévu des exonérations fiscales pour les revenus produits par certains placements en bourse, dans la limite de 50.000 anciens francs par bénéficiaire. Cette disposition est sensiblement plus large que celle dont bénéficient les titulaires de livrets de caisse d'épargne, surtout si l'on veut bien considérer qu'elle a toutes chances de s'appliquer à des tranches de revenus passibles d'un taux plus élevé de l'impôt.

Par ailleurs, la réfaction d'un cinquième opérée sur la fraction d'intérêt dépassant trois cents francs dans les caisses d'épargne ordinaire et de deux cent quatre-vingts francs à la caisse nationale d'épargne vient pénaliser les déposants des caisses d'épargne sur le plan de la rentabilité.

Que reste-t-il alors comme privilège ? Celui de la sécurité ? Certainement pas par rapport aux obligations garanties par l'Etat et dont le rendement se situe entre 5 et 5,75 p. 100. Celui de la disponibilité ? A peine, puisque tous les appels faits en faveur du marché financier insistent sur les facilités offertes en matière de négociations des titres.

Il reste que les comptes d'épargne sur carnets, ouverts dans les banques depuis 1957, ne présentent pas, c'est un fait, un rendement comparable à celui du livret de caisse d'épargne, sauf en Alsace et en Moselle. Mais dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, d'autres organismes, les caisses mutuelles de dépôts, mettent caisses d'épargne, banques et aussi le crédit agricole officiel, dans une position véritablement intolérable, voire dramatique, en offrant au public des livrets de dépôts non limités par un plafond et assortis de taux d'intérêts qui échappent en fait à toutes réglementations.

Sur ce point précis, je saisis l'occasion de demander par votre intermédiaire, monsieur le secrétaire d'Etat, à M. le ministre des finances de bien vouloir m'indiquer ce qui s'oppose à la mise en application des mesures qui, paraît-il, sont envisagées pour

remédier à cette situation, et dont il est urgent qu'elles soient prises.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Pierre Garet. Il est donc bien vrai que le caractère privilégié du dépôt sur livret de caisse d'épargne a notablement perdu de son importance relative.

J'en viens à mon second point. Ce qui, j'ose le dire, caractérise aussi l'activité des caisses d'épargne aujourd'hui, c'est le fait qu'elles sont le seul établissement qui refuse, à l'heure actuelle, les économies de certain de leurs déposants. Il est vrai que, tous les jours, dans nos caisses d'épargne, des dépôts sont refusés en raison du plafond qu'ils ne peuvent pas dépasser et ceux-là mêmes dont on refuse les dépôts n'iront pas ailleurs, car les déposants des caisses d'épargne ne sont pas les mêmes que les clients des banques.

M. Lucien Grand. Très juste !

M. Marcel Pellenc. C'est exact !

M. Pierre Garet. Alors se pose la question de savoir si, à côté du livret tel qu'il existe, avec ses avantages, depuis cent cinquante ans, il ne serait pas possible de créer, pour les caisses d'épargne, d'autres possibilités de collecte, avec, par exemple, un livret de dépôts et un livret d'investissement. Les fonds ainsi recueillis procureraient des ressources nouvelles à l'économie sans nuire pour autant à d'autres formes de placement, et pourraient être utilisés suivant des modalités adaptées à leur nature particulière.

En effet, c'est bien, en définitive, le volume de l'épargne globale qu'il faut accroître et, dans cette optique, l'essentiel n'est pas de se demander si les caisses d'épargne reçoivent trop de dépôts, mais de constater simplement qu'elles en refusent tous les jours et qu'il semble par conséquent opportun d'envisager la mise en œuvre de solutions complémentaires.

Le rôle irremplaçable des caisses d'épargne ne doit plus être méconnu et déformé, comme c'est trop souvent le cas.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, on me permettra de constater, non sans regret, que tout dernièrement encore personne n'a songé que ces caisses d'épargne méritaient, à plus d'un titre, d'être représentées au sein de la commission de financement du plan. M. le ministre des finances, le 26 novembre dernier, évoquait devant l'Assemblée nationale la composition de cette commission et il estimait que celle-ci était de nature à apporter tous apaisements. Vous me permettez d'être sur ce point d'un avis différent, puisque j'ai constaté avec une certaine amertume que l'institution des caisses d'épargne, qui apporte un concours si important dans le domaine du financement des équipements d'intérêt général, sociaux et éducatifs de nos collectivités locales, a été tout simplement oublié.

M. Marcel Pellenc. Très bien !

M. Pierre Garet. Il eût été pourtant facile — l'erreur doit pouvoir être réparée — de prévoir non pas 87 membres, mais 88, et d'accorder le 88^e siège à un représentant du monde des caisses d'épargne. (*Applaudissements.*)

Tels sont les éléments que je voulais apporter au dossier que nous avons ouvert. Bien entendu, et sous quelques réserves, je suis favorable à l'adoption du projet de loi qui nous est soumis. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général, pour le succès du V^e plan, j'insiste afin que le Gouvernement ne néglige aucun des moyens qui peuvent s'offrir à lui et, très fermement, je lui demande de ne pas négliger les réflexions que je me suis permis de formuler aujourd'hui. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Tron.

M. Ludovic Tron. Mesdames, messieurs, si j'avais eu à présenter les options du Plan, j'aurais fait le rapport qu'a écrit M. le commissaire général du Plan ou plus exactement, soyons modeste, j'aurais tenté de le faire mais, l'ayant fait, je n'aurais pas été content et je ne me ferais aucune illusion sur ses chances de réussite. Peut-être, après tout, M. le commissaire général du Plan, voire M. le secrétaire d'Etat ne sont-ils pas sans réserve, et je n'aurais pas l'indiscrétion de les interroger. Mais c'est le privilège de l'opposition d'explicitier son sentiment. Nous sommes là pour cela.

Le Plan est une œuvre d'avenir. « Un peuple qui vit travaille pour son avenir » a dit une reine discrète qui sut s'effacer lorsque

le temps en fût venu. Selon le dictionnaire Robert, le Plan diffère d'un programme par l'existence d'objectifs précis et par la présence de mesures propres à les atteindre. Les objectifs sont indiqués dans le rapport introductif, mais il y manque les moyens pour les atteindre ou, du moins, on est fort discret sur ces moyens. C'est là une grave lacune. Néanmoins, les prévisions faites ont leurs qualités et leurs faiblesses, qui laissent transparaître des contradictions fondamentales. C'est ce que je me propose d'examiner au nom du groupe socialiste.

Nous savons gré aux hommes du Plan de la tâche immense qu'ils accomplissent dans la sérénité et l'objectivité. Nous leur sommes reconnaissants d'aborder les problèmes avec une vue réaliste, mais de ne jamais perdre de vue aussi les considérations humaines. Peut-être est-ce à ce souci d'humanité qui les inspire que nous devons que la tâche nous soit facilitée par la présentation d'une certaine hiérarchie des options.

La question de priorité est difficile. Il y avait dans la version primitive beaucoup de priorités. Lors de la discussion à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a ajouté sans barguigner toutes les priorités qu'on lui demandait, puis il a fait une promotion de super-priorités.

M. Bernard Chochoy. Tout est prioritaire !

M. Ludovic Tron. S'agit-il des secteurs d'activité ? Priorité est donnée à l'enseignement, au logement, à l'aménagement, aux routes, aux investissements et, comme on a servi par anticipation la défense nationale, tout est finalement prioritaire. S'agit-il des secteurs géographiques ? Entraînement spécial pour l'Ouest, le Centre-Ouest et le Sud-Ouest ; actions concrètes pour donner une réalité à l'axe mer du Nord—Méditerranée, relance dans l'Est et, bien entendu, priorité pour la région parisienne, sans compter quelques privilèges pour les départements d'outre-mer. M. le Premier ministre assure d'ailleurs que l'Auvergne ne sera pas oubliée et sur ce point je lui fais confiance. (*Sourires.*) Je ne vois guère que les Alpes à ne pas figurer au palmarès. Je ne savais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, notre région promue au rang des repus. Mais voilà que nous devons uniquement compter sur vous pour ne pas rester au rang de laissés pour compte ! (*Rires et applaudissements.*)

La deuxième caractéristique du rapport est le taux de croissance. Il est facile — et certains n'y ont pas manqué — de formuler d'autres hypothèses, d'autant plus brillantes qu'elles sont gratuites. Soyons réalistes : le choix est plausible et cependant il laisse subsister des incertitudes fondamentales. Il repose essentiellement sur l'expérience des dernières années et sur l'observation de ce qui se passe dans les pays voisins, autrement dit il tire toute sa logique de l'environnement dans le temps et dans l'espace. Mais qui oserait affirmer que l'expansion maintiendra ce rythme ? Si, au lieu de faire référence à la décennie, on se rapporte au siècle, le taux tombe de plus de moitié. Escompter que le taux se maintienne à 5 p. 100, c'est admettre la pérennité d'une règle qui n'a de support que sur quelques années, et quelle règle !

Je serai, à cet égard, moins optimiste que notre excellent collègue M. Filippi. J'appréhende, voyez-vous, le jeu des lois géométriques, celle du doublement tous les quinze ans. On a pris l'habitude — et c'est peut-être l'une des caractéristiques des temps modernes — de raisonner non plus sur des mouvements rectilignes, mais sur des mouvements accélérés. Entre les deux, il y a toute la différence qui sépare l'honnête ligne droite de la vertigineuse parabole. Faire chaque année, 5 p. 100 de plus qu'en 1965, c'est une chose ; faire chaque année 5 p. 100 de plus que l'année précédente, c'est une tout autre chose. La régularité n'est pas humaine et l'expérience la crible de ses à-coups.

On a calculé que, sur la base 100 en 1963, à la cadence que l'on nous propose, on aurait, en dix ans, pour l'électricité 413, pour le bâtiment 426, pour les industries chimiques 1715, perspectives osées, réconfortantes, mais peut-être aberrantes. On voit combien l'hypothèse est fragile et sa vraie justification est comme celle du suffrage universel : le plus sage est sans doute de s'en remettre à un compromis entre les désirs et les réalités.

Encore faudrait-il que le choix fût net de tout préalable. Tel n'est pas le cas : le jeu qui nous est offert n'est pas franc, les cartes en sont biseautées par l'existence d'un préalable qui retire toute valeur à l'ensemble et ce préalable, ce sont les dépenses militaires.

Je me garderai d'anticiper sur le débat qui aura lieu demain, mais on ne peut parler de plan en négligeant une donnée qui est fondamentale et on me pardonnera de reprendre quelques-

unes des observations que j'ai formulées à cet égard à propos de la loi de finances.

J'observe en premier lieu que, dans la défense de son point de vue, le Gouvernement a sensiblement changé de position. Jusqu'ici, l'accent vigoureux était mis sur l'effet bénéfique pour l'économie des activités atomiques. Désormais, on insiste davantage sur le coût, après tout modéré et admissible, de l'opération. Je comprends qu'après la publication des témoignages quasi unanimes des techniciens, il devienne difficile de soutenir que l'industrie de la bombe est génératrice de progrès civils retentissants, mais les assurances qu'on nous donne maintenant en matière de financement ne sont pas moins fallacieuses que dans le passé.

J'ai déjà noté que l'ensemble des dépenses militaires ne cessent de grandir en francs constants. Est-il raisonnable que, la paix revenue, elles se maintiennent en France au niveau de celles de la France en guerre. (*Très bien ! à gauche et au centre gauche.*) On nous dit qu'elles absorbent, en France, 4,7 p. 100 seulement du produit national brut, tandis qu'en Allemagne elles atteindraient 5 p. 100. Je possède d'autres chiffres, puisés à de bonnes sources, selon lesquels les pourcentages respectifs seraient de 6,8 pour la France et 6,7 pour l'Allemagne. Sans doute, la différence tient-elle d'ailleurs à ce que les calculs ne sont pas conduits de la même manière.

Mais là n'est pas l'important. L'important, c'est que le taux de 6,8, l'Allemagne l'atteint pour la première fois cette année. Or, il y a exactement vingt ans, dès 1945, que nous sommes aux taux de 7,6, 9,2, 8,7, 8,1, 7,9, 7,6, 7,5, etc., du produit national brut. De 1945 à 1955, l'Allemagne est passée du taux zéro à 3 p. 100 ; de 1955 à 1964, elle est passée de 3,4 à 5,6 p. 100. Pendant ce temps-là, vous le comprenez bien, elle a construit précisément l'industrie qui écrase aujourd'hui la nôtre et qui concurrence victorieusement les neuf dixièmes de nos produits. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

M. Marcel Pellenc. Bien sûr, c'est évident !

M. Ludovic Tron. Il faut croire d'ailleurs que M. le ministre des finances n'est pas tellement rassuré quant aux limites des dépenses puisqu'il a obtenu qu'on leur assigne une enveloppe. Seulement voilà, cette enveloppe va-t-elle tenir ? L'avion *Mirage* coûte-t-il un milliard ou quatre milliards d'anciens francs ? L'usine de Pierrelatte coûte-t-elle cent milliards d'anciens francs ou quatre cents milliards ?

Mais, puisque nous en sommes éternellement à disputer sur la possibilité économique de bâtir la force de frappe et sur les dépenses qu'elle entraîne, pourquoi ne pas décider, une bonne fois pour toutes, de s'en remettre à une commission d'enquête pour tirer la chose au clair ? (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Certes, il subsistera un désaccord sur l'efficacité de la bombe, sur la valeur de la politique qu'elle implique, c'est question d'appréciation ; mais on saura du moins ce qu'elle coûte et ce que l'économie peut en attendre : c'est une question de fait. L'affaire aurait bien marqué quelque progrès si, au moins, on était déjà d'accord sur les faits.

M. le commissaire du Plan nous a indiqué, en commission des finances, et M. Filippi n'a pas manqué de reprendre son propos, qu'il faudrait une renonciation pratiquement totale à la défense nationale pour relever d'un demi point le taux d'accroissement ; et l'on sait assez, d'autre part, qu'à peu près tous les Français sont prêts à sacrifier jusqu'à un quart de leurs revenus pour acheter la sécurité. Mais la question ne se pose pas ainsi ! Si les dépenses militaires étaient réduites, les sommes dégagées se répartiraient sur les investissements et c'est actuellement sur les investissements que se prélèvent les dépenses pour la bombe. Alors, il s'agit de savoir si l'on obtient plus de puissance, plus de sécurité en faisant la bombe ou en bâtissant une industrie solide. Voilà la vraie question ! (*Nombreuses marques d'approbation.*)

J'ai déjà dit — excusez-moi de le répéter, mais nous sommes sur un terrain essentiel — que la réponse à cette question nous est donnée par l'expérience des pays étrangers.

Le Japon, l'Italie connaissent le taux de croissance le plus élevé : ils n'ont pas de dépenses militaires. L'Allemagne a fait des progrès foudroyants : elle n'avait pas de dépenses militaires ; puis le progrès s'est ralenti : elle avait des dépenses militaires.

La Grande-Bretagne s'est ruinée : elle a fourni le plus grand effort militaire. Même les Etats-Unis ont jeté les bases de leur industrie avant d'avoir des dépenses militaires, tant il est vrai que la puissance réelle ce n'est pas la puissance militaire, c'est

la puissance industrielle. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Ce sont là des choses simples et c'est là que se situe en réalité la première option, l'option majeure du plan.

M. René Jager. Très bien !

M. Ludovic Tron. Une seconde option tout aussi importante découle de l'étude des financements. Le choix des objectifs ne saurait en effet raisonnablement se séparer du choix des moyens. On ne peut pas se faire une opinion sur des objectifs sans s'être d'abord renseigné sur les moyens.

On pénètre ici dans le domaine des énigmes posées par M. le Premier ministre. La première je la trouve dans la citation rappelée hier par M. le commissaire du Plan : « S'agissant du financement le Gouvernement a chargé la commission de l'équipement et du financement de rechercher les moyens par lesquels les investissements prévus au plan pourront être financés et les collectivités locales mises à même d'y apporter, le cas échéant, leur participation.

La deuxième énigme vient aussitôt : « Dans le domaine commercial, une étape décisive sera franchie par la réforme de la T. V. A. que le Gouvernement soumettra au Parlement lors de la prochaine session. »

C'est tout pour le Premier ministre ; vous me concéderez que c'est un peu court !

Aussi est-ce avec une averse curiosité que nous nous sommes reportés aux déclarations de M. le ministre des finances. Nous pensions y trouver quelque matière plus substantielle et je dois dire que la déception est vive. M. Giscard d'Estaing écarte l'inflation, nous sommes d'accord ; il écarte la fiscalité, c'est un point qui n'est pas négligeable ; il retient essentiellement l'épargne et, dans ce domaine, il est loin de la prudente réserve dont témoignait hier notre excellent collègue M. Emile Hugues. Pour faire prospérer l'épargne, il n'est que la stabilité. « Je dirai que cette condition préalable est presque suffisante, qu'elle est en tout cas quantitativement suffisante. » C'est admirable !

Savez-vous quelle est la préoccupation réelle, la préoccupation profonde, dominante de M. le ministre des finances ? Il l'expose avec une grande franchise : « Le problème qui se posera à nous sera seulement celui de la répartition de l'épargne ». Et voilà ! Si vous voulez savoir pourquoi votre fille est muette, demandez-le à M. le ministre des finances.

Sur les investissements, le ministre n'est pas moins discret. Il énumère trois procédés pour les encourager : premier procédé, l'Etat doit devenir créateur d'épargne ; entendez par là qu'ayant cessé d'emprunter, il finance lui-même ses propres investissements. Ce serait vrai si le fameux équilibre était réel. M. Giscard d'Estaing feint simplement d'oublier les investissements « débudgétisés », les indemnités à payer pour dommages de guerre et le trou de la sécurité sociale, pour ne citer que les éléments principaux.

Deuxième procédé, des incitations directes encourageront l'épargne. Décidément, les choses ne vont pas vite dans ce domaine. Il y a six mois que la commission Lorain chargée d'étudier les problèmes de financement a produit son rapport. De ses conclusions, deux ou trois seulement sont traduites dans les faits. Encore ont-elles été dûment édulcorées. Quand on sait le sérieux des études faites, la prudence des suggestions retenues, l'urgence des mesures à prendre, on reste stupéfait de l'inertie manifestée, on se demande finalement si les commissions, une fois de plus, ne sont pas faites pour tenir des réunions, échanger des vues sans portée pratique.

La troisième action consiste à spécialiser et à développer les instituts publics ou semi-publics de financement. Ceci m'a laissé perplexe. Comme je ne pense pas que le ministre des finances soit converti à la nationalisation des banques d'affaires, je me demande ce qu'il envisage, mais je suis bien persuadé que cela n'ajoutera pas grand chose à l'investissement. Si le ministre des finances veut des réformes utiles, je lui en indiquerai volontiers de plus réalistes.

J'ai ici une circulaire qui ne manquerait pas de l'intéresser. On y apprend comment on peut placer son argent à 24 p. 100. (*Sourires.*)

M. Bernard Chochoy. C'est modeste !

M. Ludovic Tron. Il s'agit essentiellement de prêts à des fonctionnaires et il est dit très clairement que les intérêts sont de 12 p. 100 et que, comme le capital et les intérêts vous sont remboursés mensuellement, l'intérêt est donc doublé, soit 24 p. 100 (*Rires.*)

M. Bernard Chochoy. Enrichissez-vous !

M. Ludovic Tron. A la vérité, ce taux est exagéré, mais le ministre sait très bien que les taux de 12 ou 15 p. 100 sont pratiqués par les établissements les plus honorables, sinon les plus officiels.

La question des ventes à crédit a fourni l'occasion d'un test tout à fait intéressant. Le ministre se préoccupait, vous le savez, de contenir les prix. Il se pencha tout naturellement sur le problème du crédit à la consommation. Que pensez-vous qu'il fit ? Réduire les taux pour limiter le bénéfice des financiers ? Que non pas, il faut bien qu'on gagne sa vie. C'est la durée qui fut raccourcie. Voilà qui apprendra aux maladroits qui empruntent par vice à réfréner leur coupable désir.

A la vérité, on sent que dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing se livre un combat redoutable et que le ministre des finances a bien du mal à se mettre d'accord avec le ministre de l'économie nationale. (*Sourires.*)

Il faut croire que quelque chose ne va pas dans le secteur des finances. Dans la matière, la contradiction éclate entre la pléthore des disponibilités à court terme, d'une part, et l'impossibilité pratique d'emprunter à taux raisonnable, d'autre part. Chez les personnes, le malaise s'est traduit par le départ de deux ministres parmi les hommes les plus éminents, si éminents que leur geste donne tout de même bien à penser qu'il existe quelque incompatibilité entre le régime qui s'impose et la gestion qu'il souhaitait faire des finances et de l'économie.

Après les ministres des finances, après les ministres qui résistent, voici les ministres qui entérinent. C'est la loi, elle n'est pas bonne !

Voilà qui est de nature à rendre l'observateur le plus indulgent perplexe sur la capacité du pouvoir de mettre en œuvre le plan et de triompher des contradictions qui le guettent. L'impuissance du pouvoir à résoudre les problèmes continue de surprendre. Il faut pourtant se rendre à l'évidence : l'allergie à l'action positive n'est particulière ni à la matière des finances ni à la personne du ministre. On la retrouve dans les autres domaines et avec d'autres ministres, par exemple dans le domaine du logement avec le Premier ministre lui-même.

On se flatte de construire 380.000 logements en 1965. Admettons les chiffres. On oublie de dire que la France est de tous les pays du Marché commun celui qui a le moins construit par rapport à ses besoins. Attentif aux observations faites à l'Assemblée nationale, M. Pompidou propose : un, de moderniser l'industrie du bâtiment ; deux, de préciser la part des logements sociaux ; trois, enfin, de définir une politique d'urbanisation. Cet « enfin » est une merveille, la merveille des merveilles. Il a toutes les séductions du soupir qui marque l'aboutissement d'une passion longtemps contenue. Enfin, on va faire quelque chose, mais quoi ? Qu'a-t-on fait jusqu'ici ? C'est maintenant qu'on pense à une industrialisation du bâtiment ? C'est maintenant qu'on pense à construire des villes satellites ? Et voilà qu'on nous annonce un texte nouveau sur les terrains. Bravo ! Il arrive quand les terrains ont atteint le prix maximum ; les prix culminent actuellement ; comme les fameux grenadiers : en avant !

Si le pouvoir s'éveille enfin aux problèmes réels, peut-être puisera-t-il dans les réserves accumulés au cours d'une longue léthargie la volonté de simplifier les procédures invraisemblables du permis de construire, la volonté de faire un pas de plus dans le financement à taux raisonnable, la volonté de reprendre cet ensemble confus et destructeur de la fiscalité immobilière dont l'effet le plus certain fut une élévation de plus de 30 p. 100 des prix en quelques mois.

M. Marcel Pellenc. Nous l'avions dit avant le vote de cette disposition.

M. Ludovic Tron. Passons à un autre terrain : celui de l'agriculture. C'est M. Debré qui nous éclaire. Admirez, cela en vaut la peine : « Dans le domaine agricole l'important est d'appliquer les lois. » Nous y voilà : l'important est d'appliquer la loi, il y a trop de textes qui restent lettre morte, trop d'intentions non suivies d'effets.

Comme le dit si justement M. Gaston Defferre, on n'arrête pas de faire des déclarations d'investissement, on explique ce qu'on ferait si on était au pouvoir, mais on est au pouvoir, on est même le pouvoir. Alors qu'en sortira-t-il ?

M. le Premier ministre affiche de louables intentions. Pour supputer l'avenir, nous sommes bien obligés de nous reporter à ce qui a été fait dans le passé. En politique aussi il faut extrapoler comme en matière économique. Que nous enseigne le passé ?

Le passé n'est pas rassurant. Il y a bien longtemps que votre assemblée avait relevé la nécessité de réformes de structure. Pour qui ne refuse pas de voir, il est clair que l'économie française n'est pas adaptée à une concurrence virulente. Il est évident que la permanence opiniâtre de l'inflation relève de causes *sui generis*. Cette idée a progressé lentement : on la retrouve aujourd'hui dans un bulletin d'observation qui n'est pas suspect. De là peut-être a-t-elle pénétré chez le ministre des finances ; voici qu'elle paraît accéder au rang du Premier ministre. Toutefois jusqu'ici dans les préoccupations de l'un et de l'autre le politique l'emporte toujours sur l'économique. Jugez-en car le cheminement est très révélateur.

La première réforme en date fut, vous le savez, la réforme judiciaire. Vous en connaissez l'objet. Vous en savez les développements insidieux. On dit — mais que ne dit-on pas ? J'aspire au démenti — qu'un code militaire couronnera bientôt le tout, un code bien étudié et qui s'appliquera chaque fois que jouera l'article 16. Je répète : chaque fois que jouera l'article 16.

La seconde réforme est cette réforme administrative qui fait couler beaucoup d'encre. Je n'en retiendrai qu'un caractère — il est assez percutant — d'un côté le renforcement des pouvoirs de l'administration locale, de l'autre l'abandon dans lequel on laisse les collectivités publiques, le déséquilibre total entre une administration riche et puissante et des élus aussi chargés de responsabilités que dépourvus de moyens pour y faire face.

Je ne parlerai pas de la réforme fiscale qui usurpe le titre de réforme par hyperbole et qui demeure confite dans ses avortements successifs.

Et c'est maintenant que l'on pense aux réformes économiques, à la dimension des entreprises, à l'organisation du marché financier. Maintenant, il est trop tard. L'aménagement des entreprises se fera sous la contrainte de la concurrence, dans la gêne et la douleur. Le marché de Paris a laissé passer une chance qui ne se reproduira peut-être pas. C'est le bulletin déjà cité qui observe : « Les fiefs, les forteresses, les situations abusives n'ont été ni attaqués ni entamés et les déficiences congénitales de certains secteurs tendraient plutôt à s'aggraver. »

Dans cette situation, que nous propose-t-on ? M. Giscard d'Estaing envisage quatre séries de mesures. La première concerne les finances publiques. Le ministre financier est surpris de ne pas voir mettre en relief la réforme fondamentale qu'est l'équilibre budgétaire. Son étonnement nous étonne.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Ludovic Tron. Il est trop intelligent pour ne pas se rendre compte qu'il est le seul à croire au truquage qu'il a monté.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Ludovic Tron. Il ne peut tout de même pas se prendre à son propre jeu. Il a tort d'insister et il n'est pas discret non plus de philosopher sur la façon dont il accueille le gouverneur de la Banque de France dans son ministère.

La deuxième mesure vise la fiscalité, la suppression de ce qu'il reste de la taxe complémentaire. On s'en félicite, mais le ministre fait peut-être preuve de quelque optimisme quand il ajoute que « à partir de ce moment-là notre système fiscal ressemblera en fait à la fiscalité directe des pays les plus modernes ». Disons qu'il comportera encore bien des complications et qu'il comptera encore des secteurs improvisés comme celui de la fiscalité immobilière, qu'il brisera l'activité quand il prétend atteindre la spéculation, qu'il imposera, par la progressivité excessive, le frein le plus nocif à l'épargne et à l'investissement, en un mot qu'il restera l'un des principaux obstacles à la réalisation du plan. Si M. le ministre n'est pas convaincu, je lui propose de faire un double sondage, d'un côté chez les usagers, si j'ose dire, et de l'autre chez les artisans de l'impôt, chez les techniciens. Nul doute que les résultats soient édifiants.

La troisième réforme concerne la distribution. On attendait ici des indications positives. Le ministre les annonce. On en parle beaucoup, dit-il, en restant dans le vague. Le Gouvernement, lui, s'explique : vous attendez donc un programme précis, quelque chose qui fournisse une suite à ces fameux états généraux du commerce autour desquels il fut fait pas mal de bruit. Eh bien ! pas du tout, il s'agit plus simplement de remplacer l'impôt sur les prix par un impôt sur les marges, c'est-à-dire d'étendre la taxe à la valeur ajoutée au secteur de la distribution.

Voilà un projet que nous connaissons et qui n'a pas fini de nous remplir d'appréhension, parce que d'abord nous mesurons tout le risque que courent les communes; ensuite — je dois le rappeler — selon les engagements pris au conseil des ministres à Bruxelles, les taxes indirectes seraient unifiées avec l'Allemagne non seulement dans leurs structures mais dans leur taux avant l'année 1970. Il y a bien évidemment dans cette seule proposition de quoi faire éclater toutes les prévisions du plan et je plains ceux qui auront à faire exécuter ce plan avec une hypothèque pareille.

Je signale que cette question posée à M. le ministre n'a obtenu jusqu'ici aucune réponse.

La quatrième réforme vise la structure des entreprises. En vue de favoriser par regroupement et spécialisations le « remodelage » de l'économie. On fait état des mesures contenues dans la dernière loi de finances. On les compléterait sur différents points. Or, le principal — ce qui a été fait — ne coûtait que quelques millions; l'accessoire — ce qui est à faire — ne coûtera pas davantage. Les voilà l'un et l'autre ramenés à leur dimension. Elles sont modestes, elles sont tout à fait hors de proportion avec l'ampleur du problème qu'on prétend résoudre.

On n'avance pas davantage avec les déclarations du Premier ministre. Ayant souligné le retard pris dans l'investissement productif, il adjure: « L'effort que chaque mère de famille sait devoir consentir pour préparer l'avenir de ses enfants, les générations adultes doivent le consentir globalement pour préparer l'avenir des jeunes générations. » Je ne sais pourquoi cette invocation aux mères de famille en fait surgir une autre dans mon esprit, celle que les ministres, pénitents improvisés, allaient faire à Notre-Dame de Paris en juin 1940. (*Sourires.*)

Combien ces assurances aussi ministérielles que gratuites contrastent avec la sèche observation de la Chambre de commerce de Paris: « Les entreprises privées ne peuvent financer sagement leur équipement, ni par leurs ressources propres en raison de la compression des marges, ni par les capitaux obtenus sur le marché financier en raison de son amenuisement. »

Mais, nous dit-on, le plan est exécuté à 90 p. 100. Certes, mais comment? Avec une hausse de 28 p. 100 des prix, en épuisant, et au-delà, les marges de la dévaluation. Il s'est exécuté, je dirai presque malgré la politique du Gouvernement.

Or, l'avenir, plus difficile encore que le passé, va faire éclater les contradictions nées de la politique de stabilisation et celles qui résultent des conditions faites au monde du travail.

La contradiction première tient à la coexistence paradoxale d'une économie de marchés et d'un plan dirigiste. Elle s'est accusée hier; elle résidait dans la volonté de l'Etat de n'agir que par persuasion. Demain, la difficulté résultera sans doute plus de la concurrence européenne. Pour les premiers plans, il se posait une question de production. Pour le V^e plan va se poser une question aiguë de débouchés.

On escompte un développement des exportations. Qui dit qu'il se produira, même avec les astuces des incitations? La décision ne dépend pas de nous. On espère porter de 62 à 70 p. 100 le taux d'autofinancement. Qui nous dit que la concurrence laissera assez de marge pour qu'agissent les encouragements envisagés? La décision ne dépend pas de nous.

Avec une dévaluation de 18 p. 100, notre exportation s'est développée sur la base de 6 p. 100 par an. Est-il raisonnable d'attendre un développement de 10 p. 100 alors que la marge est épuisée et que nos prix sont déjà en avance sur ceux de la Communauté?

Tout au long des années passées, la réalité a été masquée aux chefs d'entreprise, à la fois par la protection douanière qui assurait les ventes et les prix et par l'inflation qui allégeait la dette. Ont-ils profité de cette période pour s'organiser; en ont-ils suffisamment profité? On en doute quand on sait que la sidérurgie, endettée aux trois quarts de son chiffre d'affaires, se trouve dans l'impossibilité d'emprunter plus, sans danger, ou quand on remarque que la S. N. C. F., malgré la formidable déflation des charges financières, travaillant à plein dans ses trains, reste déficitaire de un milliard.

Quoi qu'il en soit, il n'est de chances d'exportations accrues qu'avec des prix contenus; mais alors apparaît la seconde contradiction. Le pouvoir envisage de fixer à 5,50 la croissance permise aux revenus agricoles, et on doit l'en féliciter. Il entend rétablir la vérité des prix et on l'y encourage, car l'arbitraire est un leurre. Mais veut-on compter sur un développement suffisant de la productivité pour faire face, ou bien estime-t-on possible une certaine coagulation des revenus?

Et nous voici à la troisième contradiction, qui est la plus grave, celle qui résulte des données démographiques. Dès 1959 nous avons affirmé que là se situait le nœud du problème français. Pendant longtemps le pouvoir appréhenda le chômage; il attendait avec crainte l'arrivée des classes nombreuses, il vit avec effroi refluer les Français d'Afrique du Nord. On n'avait pas suffisamment remarqué que, si la population active croît, la population totale augmente plus vite encore et qu'il en sera de même jusqu'en 1970, le pourcentage de population active devant tomber de 47 en 1963 à 42 en 1970.

Dès lors se pose avec acuité le problème des conditions de travail. Même amendées, pour répondre au vœu du Conseil économique et social, les propositions qui nous sont soumises n'autorisent qu'une diminution très limitée de la durée du travail. Prétendre à mieux dans l'immédiat — il faut franchement le dire — serait démagogique, mais ne pas prendre de précautions, ne pas offrir de compensation serait chimérique. Je m'explique.

Il est vrai que les données imposent, pour maintenir la croissance, de fournir un effort extraordinaire; mais, parce qu'il est extraordinaire, il importe que tout soit mis en œuvre pour le soulager: priorité, absolue celle-ci, à la formation professionnelle et à l'enseignement technique, journée continue, logement, organisation de la vie au troisième âge. Il importe aussi que cet effort rencontre des compensations, notamment par une croissance plus nette des dépenses sociales. Il est juste enfin que, dans cette part du revenu national qui sera déagée par un travail supplémentaire, une place plus grande soit faite à la rémunération des travailleurs et que, d'une manière ou d'une autre, ils participent à l'appropriation de l'autofinancement. (*Applaudissements à gauche.*)

Tout cela devrait trouver assez facilement sa place dans une politique des revenus qui inspirerait confiance au monde du travail. Les conditions d'une telle politique sont-elles réunies? C'est toute la question et à cette question la grève qui se prépare pour vendredi donne la moins ambiguë des réponses.

M. Bernard Chochoy. Très bien!

M. Ludovic Tron. C'est un véritable paradoxe qu'un plan dans un régime gaulliste. Deux conceptions s'affrontent, radicalement différentes, presque opposées. Un plan, c'est l'instrument par excellence d'une économie moderne: le gaullisme s'apparente à la monarchie de droit divin. Le plan se préoccupe des Français, le pouvoir de la France...

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Il est pitoyable d'entendre un homme de cette qualité tenir de tels propos.

M. Ludovic Tron. Je ne crois pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre observation soit généralement partagée; en tout cas, j'estime que mon opinion se défend et je vais d'ailleurs continuer de l'explicitier, si vous le permettez.

Entre le plan « fer de lance » d'une économie moderne et l'Etat archaïque issu du dernier avatar, entre le plan facteur des réalisations les plus concrètes, les plus humaines, et les vues mystérieuses du pouvoir personnel, entre le plan programme d'actions pacifiques et la prétention d'un néo-nationalisme, entre le plan qui, comme un bilan d'entreprise, exclut toute dépense inutile et les ruineuses vanités d'une politique de prestige, entre le plan œuvre communautaire, terrain de rencontre, et l'attitude partisane qui approfondit les divisions, il ne peut y avoir qu'une comptabilité provisoire et toute de surface.

D'un côté, les Français paisibles vaquent à leurs affaires, pensent à leurs vacances, préparent leurs examens, payent leurs impôts. De l'autre, une France pure conception de l'esprit, supposée tirée de l'histoire militaire, qui porte le pantalon garance des zouaves de 1914, s'agite, remue, avide de prestige, jalouse de considération, turbulente, irascible et, quand il le faut, olympienne. Et, tandis que la France réelle ronronne, assoupie à l'ombre d'un pouvoir envahissant, l'Amérique s'adonne à une prodigieuse étape de développement.

Les observateurs sont unanimes: ici, le brave petit plan qui veut s'accommoder du gaullisme, les petites astuces d'apprentis sorciers, les bouts de chandelle du ministre des finances, le compte-goutte de la recherche. Là-bas, une véritable mutation de la civilisation, préparée, déclenchée, soutenue par un immense effort d'invention et d'organisation.

Rattraper seuls l'Amérique, voilà le problème, monsieur le secrétaire d'Etat, rattraper seuls l'Amérique, c'est risible! On comprend que le géant se contente de hausser les épaules. Quand

on en aura fini avec les palinodies, quand on aura dépassé le stade de l'amertume recuite, il faudra reprendre le chemin de la solidarité, de la raison et du bon sens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

La France d'aujourd'hui est d'autant moins apte à la planification qu'elle se refuse à l'obligation. Or, si le plan n'est pas autoritaire, il ne peut réussir que dans un consensus général. Son succès dépend donc de conditions psychologiques, essentiellement de la confiance faite à l'avenir.

M. Michel Debré l'a bien perçu : « Le dialogue, dit-il, doit être maintenu entre l'Etat et les organismes chargés de représenter les industriels et les travailleurs. Et, pour répondre à certaines objections, je dirai que la marque de l'antigaullisme me semble être de refuser le dialogue que le pouvoir gaulliste ne cesse d'offrir ».

M. Michel Debré manque de mémoire; il n'est que de le renvoyer à un article paru dans un journal du soir. Il y trouvera toute la liste des occasions manquées. Le dialogue? Quel dialogue? Avec qui? Nous en sommes toujours à nous interroger.

« Le despotisme retire aux citoyens toute passion commune, tout besoin éventuel, toute nécessité de s'entendre, toute occasion d'agir ensemble; il les mure, pour ainsi dire, dans la vie privée ». Nous n'en sommes pas là, direz-vous? « N'est-ce pas être encore libre que de pouvoir crier si souvent et sous tant de formes qu'on ne l'est pas? ».

Certes, mais le malheur veut que la première phrase soit une citation de Tocqueville et la seconde une citation d'Emile Ollivier, le ministre de l'Empire, l'homme qui vit la guerre « d'un cœur léger ». Entre les deux, toute la distance de la démocratie à l'Empire. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On demande parfois ce que veut l'opposition. C'est simple : elle veut un autre gouvernement, appuyé sur une autre majorité, pour faire une autre politique, et précisément une politique dont le plan sera la pièce maîtresse.

« L'avenir, dit Georges Sorel, est à ceux qui ne sont pas désabusés ». Nous ne sommes pas désabusés, nous croyons au plan, nous croyons en l'avenir, mais nous ne croyons pas au plan de l'avenir gaulliste. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mlle Rapuzzi.

Mlle Irma Rapuzzi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, qu'il faille un plan, qu'un plan soit utile, possible, sur ces questions ce n'est point dans nos rangs que le doute pourra exister, car ce n'est pas chez nous que le refus d'accepter des disciplines, des contraintes que l'exécution d'un plan rend nécessaires, pourrait se trouver.

Hier, notre collègue, M. Gros, en son nom et au nom de la commission des affaires culturelles, protestait contre les accusations lancées dans l'autre assemblée par le Premier ministre envers ceux qui pourraient s'attrister de la réussite du V^e plan. Après lui, je précise que ce n'est pas chez nous, socialistes, que l'on pourrait rencontrer « cette volonté du laissez faire qui est en ces matières sœur de la fatalité, alliée de la fortune et complice de l'injustice. »

Quelle est notre attitude face au plan ou plutôt vis-à-vis des études préliminaires, puisque, ainsi que le disent les auteurs du rapport « seules des études approfondies auxquelles il sera procédé pendant la seconde phase d'élaboration du plan permettront de transformer les orientations en objectifs. » ?

Notre réponse est claire. Vis-à-vis du plan qui nous est présenté, nous éprouvons un intérêt très grand, un intérêt passionné qui tient d'abord à la qualité des documents qui ont été mis à notre disposition — comme le disaient avant moi, tout à l'heure, mon ami M. Tron et hier M. Filippi, notre rapporteur — à l'importance de l'effort accompli par l'équipe que dirige M. le commissaire général du plan et des groupes spécialisés dont M. Massé a précisé qu'ils représentent trois à quatre mille chercheurs. Ces travaux ont permis de nous apporter une substance riche pour nos réflexions.

Il y a encore dans notre pays des attardés dont la préférence pour le libéralisme économique, le laissez-faire, l'économie de marchés est connue. On dit même qu'il existe des partisans de cette manière de voir au Gouvernement qui nous présente aujourd'hui ce plan. Mais le pays a une optique différente et la place qui est faite aux discussions préliminaires sur les options du

plan par les travaux du Parlement, par la presse, par les syndicats et les groupements professionnels sont une preuve de cet intérêt.

Pour nous, qui croyons depuis toujours que dans une économie tournée vers le progrès et l'expansion, « le Plan est une urgente obligation », la réponse est facile à faire. Mais, ainsi que le disait excellemment notre ami M. Tron, nous ne saurions approuver n'importe quel plan et depuis hier, depuis le début de la discussion au Sénat, nos rapporteurs ont souligné les insuffisances, les timidités ou les erreurs que présentent à nos yeux les options qui nous sont proposées. Que l'on ne croie pas, surtout, que les réserves qu'à mon tour je vais présenter sur la valeur des options qu'on nous propose procèdent d'un esprit de dénigrement systématique. C'est dans les rangs de votre majorité, monsieur le secrétaire d'Etat, que je trouve les objections et les critiques, que vous avez d'ailleurs bien été obligé d'accepter à l'Assemblée nationale, car vous ne sauriez leur donner le caractère d'une opposition systématiquement négative.

M. Lemaire, rapporteur de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale et membre de l'U. N. R., disait la semaine dernière à la tribune « qu'un plan est possible, mais à la condition que règne le climat, c'est-à-dire que l'on puisse compter sur la conviction des planificateurs, des exécutants et des consommateurs ». En démocratie, il faut le consensus général pour réussir une grande œuvre. Ce consensus, croyez-vous l'avoir? Etes-vous certains de l'accord profond et non pas seulement formel de votre majorité?

M. Michel Debré lui-même rappelait, dans la discussion à l'Assemblée nationale, que l'un des problèmes actuels est celui des équipements hospitaliers qui sont insuffisants. Il disait : « Dans le V^e plan, il faudra avoir le courage de montrer l'importance de ces équipements ». Il déclarait également : « Il faudra aussi prendre un engagement en ce qui touche l'importance des prestations familiales car nous avons, en France, le taux de démographie le plus faible ».

C'est M. Becker, rapporteur de la commission des affaires sociales — et appartenant lui aussi à l'U. N. R. — qui disait : « Il est impossible de penser sans honte au sort de la plupart de nos vieillards d'aujourd'hui. » Le même M. Becker regrettait que, pour ce qui concerne la recherche fondamentale, le V^e plan soit par trop évasif. C'est lui qui soulignait également que la progression prévue des logements est trop faible.

Quant à M. Lemaire, en conclusion de son rapport, il déclarait que nous sommes loin de compte en ce qui concerne la recherche.

Je pourrais continuer la liste des critiques ou des restrictions de certains membres de la majorité. Pour notre part, nous considérons que ce qui enlève au plan qui nous est proposé et à ses options leur valeur, c'est que, dès le départ, ce plan est faussé.

Il y avait déjà, dans le domaine politique, le domaine réservé au seul Président de la République. Il y aura maintenant sur le plan économique un domaine interdit. C'est M. le commissaire général du plan lui-même qui le reconnaît honnêtement, lorsqu'il déclare :

« Le groupe qui a préparé le plan n'a pas estimé non plus qu'il était de son rôle de se prononcer sur les grandes options de la politique internationale, telles que la puissance militaire ou l'aide aux pays sous-développés ».

M. Debré, M. Jacques Baumel, secrétaire général de l'U. N. R., ne s'en défend pas davantage. Le premier, qui a brillamment inauguré ses nouvelles fonctions de *speaker* de la majorité à l'Assemblée nationale, affirmait, dans la discussion sur le plan :

« Tout est affaire de choix, et le premier c'est celui qui veut d'abord qu'une certaine part des revenus soit affectée à des dépenses militaires ». M. Baumel, à Poitiers, reprenait sur le même thème, la même idée lorsqu'il nous avertissait que le V^e plan et la loi programme militaire sont complémentaires; que la rénovation de la France et sa défense pour son indépendance sont étroitement complémentaires.

Voilà qui situe le débat, tout autant que les variations sur les priorités auxquelles faisait allusion hier après-midi avec beaucoup d'humour M. le président de la commission des affaires culturelles et dont a parlé tout à l'heure notre ami Tron. Je ne veux pas insister sur ce point. Pour ce qui est des options du plan, bien qu'on nous indique, avec beaucoup de précautions, que de toute manière, les orientations définitives n'interviendront que dans un an, lorsqu'on aura pu faire le point de tous les problèmes en suspens, en réalité ce qui fausse toute la discussion c'est que, parmi les options dont il est question dans ce V^e plan, certaines sont définitives et irréversibles et d'autres n'existent

encore qu'au titre d'étude et sont soumises à de nombreux aléas qui ne permettent pas de se prononcer.

Or, pour notre malheur, ce qui est définitif, ce qui est irréversible, c'est ce que nous n'approuvons pas, c'est la part qui est faite dans le V^e plan à la force de frappe, aux dépenses militaires.

MM. Messmer et Michel Debré, nous ont dit :

« On comprend mal votre émotion. La part qui est retenue pour les dépenses militaires est raisonnable : elle ne représente que 5 p. 100 du produit national brut et la progression de ces dépenses dans les cinq années à venir se situe à l'indice 127-128 de moyenne. » C'est vrai peut-être. Mais cette moyenne — on se garde bien de nous la préciser — dépend d'une « fourchette » entre 137 pour la force de frappe et 118 pour les soldes et les traitements. Or, cette progression moindre des dépenses de fonctionnement aurait dû être beaucoup plus considérable à partir du moment où nous en avons terminé avec la guerre d'Algérie, qui faisait suite elle-même à la guerre d'Indochine !

D'ailleurs si vous étiez logique avec vous-mêmes, messieurs du Gouvernement, vous mettriez en application les principes que vous énoncez dans l'introduction au rapport :

« Depuis la fin du conflit algérien, notre pays peut consacrer plus librement et plus complètement ses forces à la transformation technique, économique et sociale du monde contemporain. » Pourquoi, puisque vous posez si bien le problème, le résolvez-vous si mal ?

Pour ce qui nous concerne, nous ne sommes pas d'accord. Les orateurs qui m'ont précédée, et plus particulièrement M. Tron, l'ont dit avant moi. Nous risquons d'être taxés par vous de neutralisme, mais nous serons en bonne compagnie puisque, depuis quelques jours, Sa Sainteté le Pape Paul VI, devant l'univers tout entier, de ce pays où la misère physiologique résultant du sous-équipement et de la surpopulation atteint le degré le plus inhumain et le plus révoltant, s'est adressé à toutes les nations pour que cesse la course aux armements, et pour que l'on consacre en revanche davantage de ressources et plus d'énergie à l'assistance fraternelle aux pays en voie de développement.

Nous pensons, monsieur le secrétaire d'Etat, que les chances de réussite de votre plan, auraient pu être beaucoup plus grandes si vous aviez renoncé à doter notre pays de cette force de frappe dont des voix plus qualifiées que la mienne ont dit qu'elle était inefficace et ruineuse. Nous prenons la responsabilité de notre affirmation et nous ne cesserons de répéter que, pour nous, il vaut mieux se priver d'un bombardier prototype si, en compensation, on a les moyens de payer 250.000 instituteurs de plus pendant un an. (*Aplaudissements à gauche.*)

Nous préférons la construction de 30 facultés de sciences à ce même bombardier prototype et 600.000 logements de plus à la possession d'un avion de chasse supersonique.

Par votre volonté, dès le départ, le V^e plan est vidé de tout contenu progressif. Il nous condamne à renoncer à voir satisfaite l'aspiration ardente du pays vers plus de mieux être et vers plus de progrès. C'est tellement vrai et vous êtes tellement convaincus que ce que nous disons correspond à la pensée profonde de la population de notre pays que vous appelez à la rescousse, à votre secours, la prospective.

Quand vous nous dites avec parfois un certain bonheur d'expression comme dans les « Réflexions pour 1985 », qu'en 20 ans, le niveau de vie des Français sera plus que doublé, ou qu'on aura pu construire d'ici là dix millions de logements nouveaux ; quand vous nous dites aussi qu'en 1985 on pourra sans doute lutter plus efficacement qu'aujourd'hui contre les grands fléaux sociaux, c'est pour faire accepter facilement ce que votre V^e plan et certaines de ses options comportent d'injustices.

Vivre mieux, espérer vivre plus longtemps en travaillant moins et dans des conditions moins pénibles est l'aspiration légitime des organisations syndicales. Si, avec elles, nous ne pouvons pas accepter votre plan, c'est parce qu'il impose aux plus défavorisés de nos concitoyens des sacrifices à sens unique.

On a dit avant moi — on s'en est tellement expliqué qu'il y aurait de ma part une très grande outrecuidance à y insister — qu'il serait peut-être bon d'assigner un certain nombre d'objectifs plus ambitieux à ce V^e Plan si le taux de croissance pouvait être fixé à un chiffre supérieur à 5 p. 100. Je fais miennes les observations des orateurs qui m'ont précédée à cette tribune. Mais il est un point particulier qu'ils n'ont pas traité et sur lequel je voudrais m'arrêter un moment.

Parmi les motifs de « surchauffe » — on disait autrefois les « goulots d'étranglement » — qui ne vous ont pas permis de retenir une hypothèse de croissance supérieure à 5 p. 100 réside l'insuffisance des moyens dans le domaine de la main-d'œuvre. Le rapport dit expressément qu'on aurait pu retenir une croissance plus élevée si les disponibilités en population active pouvaient être augmentées. A mon avis, cette hypothèse retenue par les groupes de travail est trop pessimiste et timorée. La population active peut-elle être augmentée d'un pourcentage supérieur à celui qui a été retenu ? On peut le penser, sans courir le risque de se tromper fondamentalement, lorsque l'on tient compte que l'accroissement de la démographie et la montée des jeunes permettront de retenir un taux de population active en augmentation d'au moins 0,7 p. 100.

On précise aussi que la transformation de l'agriculture et les reconversions commencées libéreront chaque année dans l'avenir 120.000 travailleurs qui pourront être dirigés vers le secteur industriel.

On dit également sans s'y attarder — mais je me permettrai d'insister sur ce point — que le taux d'activité des femmes, actuellement de 30 p. 100 seulement et qui n'a pas varié depuis le début du siècle, fournirait, s'il était augmenté, un appoint de main-d'œuvre beaucoup plus important : 250.000 emplois de plus pour un accroissement du taux d'activité de 1 p. 100.

Mais, après avoir envisagé cette possibilité, on y renonce aussitôt. Pourtant, retenir un taux d'activité limité, pour les femmes, à 30 p. 100 pour les années à venir, c'est faire bon marché de l'évolution attendue, certaine, dans la famille, dans la société, dans l'économie, c'est aussi, comme le souligne excellemment le rapport introductif, ignorer ce qui se passe dans les autres pays où l'effort de développement a devancé le nôtre.

Dans l'économie soviétique, une place prépondérante est faite aux femmes et aucune limite n'est apportée aux possibilités qu'elles ont d'élever leur niveau social, économique, culturel.

En Russie soviétique, parmi les premiers cosmonautes les femmes occupent une place qui fait honneur à l'effort, aux qualités et à la contribution fondamentale qu'elles peuvent apporter dans la recherche et le développement économique du pays.

Dans les pays anglo-saxons et dans les pays de démocratie avancée, les femmes occupent dans l'économie une place beaucoup plus importante que les femmes françaises.

Est-ce parce que chez nous on en est resté au temps de Molière, et pense-t-on, comme Chrysale, que :

- « Nos pères étaient gens bien sensés
- « Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
- « Quand la capacité de son esprit se hausse
- « A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausses ».

Vous souriez, messieurs, mais êtes-vous certains que les grands responsables de notre éducation nationale, de notre formation professionnelle, n'en soient pas restés à cette conception attardée du rôle des femmes et de leurs possibilités ?

De nombreuses organisations ont fait sur ce point des études auxquelles je vous renvoie puisque je n'ai pas le temps nécessaire de les examiner longuement devant vous. Il me suffira de vous rappeler que, sur 69.760 élèves filles des collèges d'enseignement technique en 1963, 87 p. 100 étaient systématiquement cantonnées dans un seul domaine, celui de la couture. Cela signifie que tout effort fait en leur faveur dans l'enseignement technique est voué à la stérilité et ne peut satisfaire les besoins que notre économie appelle.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

Mlle Irma Rapuzzi. Pourquoi ne pas encourager davantage les femmes à assumer des responsabilités dans l'économie du pays, à prendre la place que leur intelligence, leur sérieux, leur application au travail, pourraient leur permettre d'occuper ?

Savez-vous que 3 p. 100 seulement des femmes peuvent accéder aux cadres administratifs et commerciaux ; que, parmi les femmes qui travaillent, 0,8 p. 1000 occupent un emploi d'ingénieur, que six femmes pour 1.000 occupent un emploi de technicienne alors que, pour les hommes, le pourcentage des ingénieurs est de seize pour 1.000 et celui des techniciens de 23 pour 1.000 ?

La proportion est-elle plus favorable pour les ouvrières spécialisées ? Chez les ouvrières, la moitié seulement peut atteindre une qualification de spécialisation et 13 p. 100 peuvent arriver au stade des ouvriers qualifiés contre 41 p. 100 pour les hommes.

Ces chiffres traduisent en termes savants la prolétarisation excessive des femmes et le refus de leur permettre de trouver des rémunérations susceptibles de les encourager et de justifier l'effort qu'elles pourraient accomplir. Et pourtant, dans nos facultés, 40 p. 100 des étudiants sont des filles. Mais, dans l'enseignement du second degré et dans l'enseignement technique, qui forme les cadres moyens, 16,5 p. 100 seulement des élèves sont des filles.

Pour remédier à cette situation, il faudrait élargir et développer davantage la formation professionnelle de base, refondre la législation applicable au travail féminin, tenir compte du fait que, pour une femme, le travail à l'extérieur se juxtapose à ses responsabilités de ménagère et de mère de famille.

Il faudrait aussi admettre le fait que, dans un foyer où de jeunes enfants sont à élever, il peut être important pour la femme de renoncer momentanément à une activité salariée mais qu'à partir du moment où les enfants sont grands, cette femme peut, par une politique systématique de reclassement, de recyclage, de formation professionnelle accélérée, reprendre sa place dans l'économie du pays. On pourrait ainsi augmenter le pourcentage des femmes participant à la vie économique et dépasser ou, en tout cas, atteindre sans surchauffe inutile le taux de croissance de 5 p. 100.

Si les moyens prévus par le V^e Plan pour parvenir à ce résultat sont insuffisants — je viens de rappeler la trop faible place réservée au travail féminin — c'est dans le partage des fruits de l'expansion que nos réserves et nos refus sont beaucoup plus nets et je crois sans appel.

Vous reconnaissez vous-même que, dans le partage des fruits de l'expansion, la part faite au revenu des ménages, pour les cinq années à venir est insuffisante.

Vous dites en effet : « Mais s'il faut considérer, d'autre part, que si le choix d'une croissance de 24 ou de 25 p. 100 pour une consommation privée correspondant pour la consommation par tête à une croissance de 118 ou 119,5, ne pourrait être qualifié, sans un grave abus de langage, de « politique d'austérité », il faudra une action continue et cohérente pour obtenir la ratification de ce choix par l'ensemble des comportements individuels. »

L'homme de la rue, c'est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peut se satisfaire de la promesse d'une élévation annuelle de 2,8 p. 100 à 3 p. 100 de son niveau de vie s'il ne connaît aucune promotion, ni du taux de 3,2 ou 3,4 p. 100 prévu pour le travailleur, pour le citoyen qui a consenti et réussi un effort de promotion. Nous comprenons alors les réticences des organisations syndicales devant la faiblesse d'un tel taux de développement.

Par ailleurs, vous nous dites, en prenant beaucoup de précautions, que, pour que le V^e Plan réussisse, c'est-à-dire pour que vous ayez les moyens financiers nécessaires, il faudra aller à la « vérité des prix ». Cela signifie, vous ne le niez pas d'ailleurs, que vous allez réduire sinon supprimer les subventions économiques. Cela signifie aussi que vous imposerez aux consommateurs des augmentations substantielles qui touchent des postes importants du budget des petites gens, comme l'eau, les transports en commun, le gaz.

Vous laissez même entendre qu'il est pour notre pays une nécessité vitale de relever sensiblement le prix des loyers pour que la politique du logement devienne rentable.

Les travailleurs ont fait leurs comptes : d'un côté, 2,5 à 3 p. 100 de plus de salaire nominal, à supposer que le plan de stabilisation obtienne des résultats beaucoup plus convainquants que jusqu'ici puisqu'une publication récente de l'I. N. S. E. E. nous rappelle que, pour 1963, la hausse du coût de la vie a été tout de même de 3 p. 100 ; d'un autre côté, une augmentation, dans le budget des familles, d'un certain nombre de postes de dépenses.

Cela veut dire que si on vous laissait faire, si le pays vous faisait confiance encore longtemps, les producteurs, les travailleurs, les consommateurs connaîtraient en 1970 une situation non pas améliorée par rapport à celle de 1965, mais peut-être sensiblement aggravée.

Les logements, direz-vous, bénéficieront des restrictions que nous imposons volontairement au développement et à l'accroissement des revenus de producteurs. Et vous ajoutez qu'une politique audacieuse, une politique réussie en matière de construction pourrait faire accepter plus facilement les sacrifices que vous demandez aux producteurs.

Vous nous annoncez une progression de 39 à 40 p. 100 dans la construction des logements, ce qui donne un taux de progres-

sion de 135-140 contre 129 de 1960 à 1965. En 1970, la cadence annuelle de construction serait alors de 470.000 logements. La belle affaire ! En Allemagne, c'est depuis 1953 que l'on construit entre 500.000 et 550.000 logements par an.

Dans le même temps, notre population aura augmenté à la cadence de 1 p. 100 par an, soit de 6 p. 100, et à cette augmentation de la population s'ajouteront les besoins d'urbanisation ; de 1962 à 1970, il aura fallu loger 4.400.000 habitants de plus dans les villes.

Que deviendront dans ce contexte les possibilités de logement réservées à chacun ?

Actuellement la situation que connaît notre pays est parmi les plus défavorisées des pays européens en matière de logement, qu'il s'agisse des logements surpeuplés, dont nous comptons 12,4 p. 100 ; qu'il s'agisse des logements dans lesquels il n'y a pas même l'eau courante intérieure, et il y en a 30 p. 100 ; qu'il s'agisse des logements dans lesquels ne se trouve pas l'embryon d'une salle d'eau, ils sont 70 p. 100 ! Nous sommes donc très en retard par rapport aux autres pays européens.

Quant à l'occupation des logements, c'est-à-dire le nombre moyen d'habitants par pièce, qui est considéré partout comme un instrument d'appréciation du confort et du progrès réalisé, elle est en France la plus élevée : 0,98 p. 100, contre 0,70 p. 100 en Belgique, 0,80 aux Pays-Bas et 0,90 en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Je pourrais continuer l'énumération des insuffisances, des échecs prévisibles du V^e plan dans les domaines les plus essentiels. Je me bornerai à ajouter quelques mots à ce qu'ont dit avant moi M. Louis Gros et les orateurs qui m'ont précédé en ce qui concerne l'effort insuffisant que nous accomplissons dans le domaine de la recherche.

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez bien mesuré l'intérêt qu'il y aurait à élever ce taux de la participation de la recherche puisque vous indiquez : « La recherche scientifique et technique qui est au xx^e siècle l'une des clés de la compétitivité et du progrès, pour laquelle notre pays doit non seulement combler son retard, mais encore poursuivre un vigoureux développement... »

On a dit tout ce que nous pouvons attendre du développement de la science pure, de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée à la physique et à l'électronique. Je voudrais, pour ma part, me borner à dire qu'un plus grand effort dans la recherche orientée, appliquée à la biologie et aux sciences humaines devrait soulager non seulement les plus défavorisés de nos concitoyens, mais encore toutes les couches de la population car, devant la maladie, devant les tares de l'hérédité, devant la misère physiologique nous sommes tous égaux.

Des recherches plus importantes dans le domaine de l'épidémiologie et de la biologie nucléaire permettraient de lutter plus activement contre le cancer et la leucémie, qui font dans notre pays 100.000 victimes par an. Les recherches en matière de génétique et de mécanique biologique permettraient d'atténuer considérablement — c'est votre rapport qui le signale — l'importance et l'effet des tares héréditaires. La mise en place d'un réseau de centres de chirurgie traumatique nous permettrait de déplorer moins de victimes par accident alors que le développement de l'automobile et la tendance de notre économie vers les sciences thermiques et vers l'énergie nucléaire augmentent le nombre des blessés et des brûlés. Ceux-ci pourraient être sauvés si nous en avions les moyens que nous n'avons pas actuellement.

M. Bonnefous rappelait récemment à la commission des finances que nous n'étions pas actuellement en mesure de soigner et de guérir simultanément plus de trente grands brûlés. Si l'on avait compté, voilà deux ans, en même temps que Jeannine Charrat, de 25 à 30 brûlés de plus, le miracle de son sauvetage n'aurait pu être réussi.

A la fin du débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale vous avez obtenu le vote résigné de votre majorité. Pour nous il en ira autrement.

J'ai dit que ni les femmes, ni les consommateurs, ni les travailleurs ne trouvaient dans votre plan des raisons d'éveiller leur intérêt, leur sympathie, leur enthousiasme. Or, M. Pompidou lui-même disait que « rien de grand ne peut se faire sans ferveur et sans enthousiasme ».

Notre inquiétude c'est que, par ses erreurs, ses insuffisances, votre V^e plan, même s'il réalise le plus grand nombre de ses options — et nous ne souhaitons pas son échec, je l'ai souligné — ne laisse le pays faible, désarmé, faisant figure de trainard dans

la grande course qui est engagée pour le développement et la mise en valeur des ressources et le progrès technique.

Le bien-être, la sécurité, la volonté, les possibilités d'épanouissement, de bonheur de nos concitoyens, nous paraissent, en tout cas, mériter qu'on leur attache une importance beaucoup plus grande que celle que vous leur donnez et c'est la raison pour laquelle nous ne donnerons pas notre approbation au rapport qui nous est présenté. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Vallin.

M. Camille Vallin. Monsieur le président, mesdames, messieurs, lorsqu'on examine les rapports sur les principales options du V^e plan et qu'on dépouille ces volumineux documents de toute leur littérature, on constate que le choix du Gouvernement s'est arrêté sur les deux options fondamentales suivantes : priorité absolue aux dépenses militaires, notamment à la force de frappe, et accroissement sans précédent des profits capitalistes. Une telle orientation implique nécessairement la réduction du niveau de vie des travailleurs et l'aggravation de leurs conditions de travail.

Ainsi, à l'époque où le développement prodigieux des sciences et des techniques devrait ouvrir largement au peuple les voies du progrès social et d'un mieux-être continu, le V^e plan ouvre, au contraire, les perspectives de la régression sociale. Il n'a été conçu que pour servir les intérêts de l'oligarchie financière qui domine tous les rouages de l'Etat.

De ce point de vue, il faut noter que, par rapport au plan précédent, le ton de nos gouvernants a quelque peu changé. Le IV^e plan, en effet, avait semé à plein vent les illusions. Dans une magnifique brochure réalisée sous la direction du commissariat général du plan, nos planificateurs d'alors, qui sont d'ailleurs les mêmes aujourd'hui, abandonnant la sécheresse des chiffres, laissaient libre cours à leur lyrisme et décrivaient en termes idylliques la société française de 1965. Ecoutez plutôt :

« Devant notre pays s'ouvrent de vastes perspectives de développement. Il compte 45.750.000 habitants... Ces enfants et ces hommes plus nombreux, il a fallu les loger et les instruire. En 1965, l'essentiel est fait. (*Rires à l'extrême gauche.*) Partout dans les faubourgs, dans les banlieues, dans les campagnes ont poussé des quartiers nouveaux. Sauf à la périphérie des grandes villes en expansion, la crise du logement a pratiquement cessé... En même temps se sont multipliées les écoles. L'élargissement du recrutement et la démocratisation de l'enseignement accroissent au départ dans la vie les chances de tous les Français... »

« L'usine nouvelle est plus claire et plus salubre que ses devancières. Elle n'obscurcit plus le ciel de son panache de fumée, demande un effort moins pénible et améliore la sécurité du personnel... »

M. Georges Cogniot. C'est de la prestidigitation !

M. Camille Vallin. « En quatre ans le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 20 p. 100... Les locataires retrouvent peu à peu une mobilité depuis longtemps attendue... Le tourisme n'est plus un luxe : 40 p. 100 des Français sont partis chercher une évasion vivifiante dans les paysages de neige, de soleil et de pleine mer... »

« En un mot, ce qui reste à faire au-delà du IV^e plan c'est d'aménager la société des hommes. »

Eh bien ! l'an de grâce 1965 étant tout proche, il n'est pas nécessaire, je crois, mesdames, messieurs, tant il est évident et visible, de souligner l'abîme qui sépare la réalité de la fiction.

Cette fois-ci — il faut lui rendre cette justice — le Gouvernement a un peu moins fardé ses intentions. Si l'on excepte quelques déclarations du genre de celles qu'a faites M. Pompidou selon lesquelles l'objectif du V^e plan serait d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs, son but réel apparaît avec une grande clarté. Ce V^e plan porte la marque du plan de stabilisation. Il en est le prolongement naturel. Le plan d'austérité, qui devait être de courte durée, est en réalité prolongé de cinq ans. Il devient pour cette longue période la base de la politique économique et sociale du pouvoir.

Les prévisions du V^e plan sont dominées par un double souci. D'abord le Gouvernement a choisi de lancer le pays dans une folle entreprise : la course aux armements atomiques. En même temps les hommes des monopoles sont préoccupés par la nécessité d'affronter avec succès la concurrence internationale, aiguillée par le Marché commun. La discussion par le Parlement de la loi programme militaire baptisée à juste titre « loi suicide »

vient fort opportunément rappeler que les dépenses de guerre bénéficient de la priorité absolue. Lorsqu'il s'agit de dépenses de cette nature, il est curieux de constater que la hantise de l'inflation disparaît comme par enchantement.

M. Georges Cogniot. Très bien !

M. Camille Vallin. A en croire le Gouvernement, c'est la consommation des ménages qui ferait peser des risques d'inflation et non la dévorante consommation militaire. Il envisage très allègrement de consacrer à ces dépenses la somme fabuleuse de 8.000 milliards d'anciens francs. En la matière — les rapporteurs U. N. R. de l'Assemblée l'ont eux-mêmes reconnu — la note sera infiniment plus lourde. Tenant compte des dépassements antérieurs et du souci bien compréhensible, sinon légitime, du Gouvernement de ne pas trop effrayer l'opinion, on peut s'attendre à ce que, d'ici le 31 décembre 1970, l'ensemble des dépenses militaires évaluées par lui à 15.000 milliards d'anciens francs approche en réalité les 20.000 milliards d'anciens francs.

Nous aurons l'occasion lors du débat sur la loi programme militaire de montrer combien ces dépenses sont inutiles et dangereuses pour la sécurité de la France et pour la paix. Je voudrais seulement aujourd'hui souligner, après plusieurs de nos collègues, qu'elles sont hors de proportion avec les moyens de notre pays et qu'elles constituent un fardeau écrasant et intolérable pour les masses laborieuses. C'est cet énorme gaspillage des richesses nationales qui nourrit essentiellement l'inflation et c'est pour faire face à ces dépenses prioritaires que le Gouvernement entend, au cours des prochaines années, prendre sur le niveau de vie des travailleurs et sur les crédits déjà insuffisants destinés aux équipements collectifs. Ainsi le peuple paiera pendant que les fabricants d'engins de mort s'enrichiront, car les dépenses de guerre, est-il besoin de le souligner, ont toujours constitué une source de fabuleux profits pour les marchands de canons, les producteurs d'avions, de fusées et de bombes. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement trouve d'ailleurs que c'est bien ainsi puisque le V^e plan est celui de la réhabilitation du profit. La préparation psychologique avait commencé depuis plusieurs mois. De M. Bokanowski à M. Pompidou en passant par le président directeur général de la société Citroën, c'est à qui chantait les hymnes les plus élogieux à la gloire du profit. « Rien n'est plus nuisible à toutes les classes sociales que de déclarer la guerre au profit », déclarait M. Pompidou.

Le V^e plan paraît élever tout naturellement ce profit à la hauteur d'un bienfait national. Vous aurez quelque peine, messieurs du Gouvernement, à faire admettre aux travailleurs que lorsque la Banque Rothschild ou la Société américaine des Machines Bull s'enrichissent à milliards, c'est pour le bien du peuple. En termes choisis, le projet sur les options du V^e plan indique que « l'inflexion prévue du rythme de la consommation des ménages a pour but de permettre la reconstitution de marges d'autofinancement suffisantes ». Ces marges, pourtant, sont loin d'être négligeables. Depuis l'avènement du pouvoir gaulliste les profits des grandes sociétés ont atteint des chiffres record. C'est ainsi que, pour les cinq cents plus grandes sociétés qui ont réalisé 1.000 milliards d'anciens francs de bénéfices en 1963, l'augmentation a été de 77 p. 100 par rapport à 1958.

A l'extrême gauche. Une paille !

M. Camille Vallin. Mais ce n'est pas suffisant, semble-t-il, dans l'optique du Gouvernement qui entend favoriser, pour des raisons de compétitivité, la concentration de l'industrie et de gigantesques unités de production. Naturellement, nous savons que la logique du système capitaliste pousse à la concentration de plus en plus grande de l'industrie et nous comprenons parfaitement que les perspectives de suppression totale et prochaine des protections douanières entre les pays du Marché commun et l'abaissement des droits pour les pays tiers puissent conduire les grands monopoles à accélérer ce processus de concentration. Mais de grâce, que l'on ne prétende pas que tout cela se fera dans l'intérêt du peuple et de la nation ! Il est bien évident — et l'expérience passée le prouve — que les bénéfices des monopoles ne s'investissent pas en fonction de l'intérêt national, mais uniquement en fonction de la rentabilité et des nouveaux profits à escompter.

Comment expliquer autrement, par exemple, l'abandon de cette importante ressource nationale qu'est le charbon, dont la production ne cesse de diminuer et qui ne représentera en 1970 que la moitié de notre consommation. Acheter à l'étranger la moitié du charbon qui nous est nécessaire, tandis que de nouveaux puits de mine français seront fermés, c'est une bien singulière façon, nous en conviendrez, d'assurer l'indépendance économique de notre pays et d'équilibrer sa balance commerciale.

Par ailleurs, nous assistons au développement inquiétant des investissements de capitaux étrangers, et notamment de capitaux américains dans l'économie française. C'est là d'ailleurs la plus belle illustration du cosmopolitisme des trusts et de la valeur réelle des protestations d'attachement à l'indépendance et à la grandeur de la France que le Gouvernement actuel prodigue. Les entreprises à capital étranger vont ainsi accroître leurs profits. A qui fera-t-on croire qu'ils seront utilisés pour le bien du peuple français ? Ils serviront sans doute à étendre encore l'emprise du capital américain sur l'économie de notre pays.

Le Gouvernement, depuis bien longtemps, proclame son souci de mettre un terme aux déséquilibres régionaux. Or, les disparités économiques entre les régions ne cessent de s'accroître. Le V^e plan ne peut conduire qu'à une nouvelle aggravation. Il est en effet certain que les grandes unités de production s'installeront dans les zones déjà fortement industrialisées, parce que là réside la source de profits toujours plus grands. Le rapport sur le V^e plan expose clairement que la concentration des entreprises suppose l'octroi des facilités nécessaires aux grands industriels pour fermer les usines de capacité insuffisante et il envisage d'accroître ce que les technocrates appellent la mobilité de la main-d'œuvre. Ainsi, au lieu de créer les emplois nécessaires, là où la main-d'œuvre existe, on envisage de déplacer les travailleurs selon les besoins des grandes industries, comme on déplace des pions sur un échiquier et de les concentrer dans certaines régions fortement industrialisées.

C'est pourquoi, en dépit des bavardages sur la nécessité de mettre un terme aux déséquilibres régionaux, le V^e plan ne peut conduire qu'à les aggraver. Voilà la réalité que tente de masquer la politique dite d'aménagement du territoire qui n'est, en vérité, que poudre aux yeux.

C'est à un camouflage semblable que tend la fameuse politique des revenus. Le Gouvernement bavarde sur une répartition équitable du produit national, des fruits de l'expansion. En réalité, la politique des revenus signifie l'enrichissement sans limite des banquiers et des grands industriels monopolistes, parallèlement à la réduction du pouvoir d'achat des salariés et des autres catégories de travailleurs.

Le V^e Plan fixe à 3 p. 100 le plafond annuel d'augmentation des salaires et le Gouvernement voudrait faire croire que cela aboutira à une augmentation effective du pouvoir d'achat. Il s'agit là d'une évidente contrevérité. Déjà, les prévisions du IV^e Plan annonçaient à la classe ouvrière une majoration de 20 p. 100 de son pouvoir d'achat. La réalité a démenti les promesses démagogiques, car malgré l'expansion et l'élévation continue de la productivité, le pouvoir d'achat des travailleurs n'a pratiquement pas varié durant cette période.

M. Adolphe Dutoit. Il a même diminué !

M. Camille Vallin. On peut même ajouter que les travailleurs de la fonction publique ont subi une dégradation de leur pouvoir d'achat, le Gouvernement n'ayant jamais tenu ses engagements en ce qui concerne le rattrapage.

Si l'on considère le salaire minimum interprofessionnel garanti, qui devrait se situer à 264,42 anciens francs, selon les chiffres officiels eux-mêmes, il vient seulement d'être fixé à 192,50, accusant ainsi un retard considérable sur les taux de salaire horaire et cela malgré les engagements formels du IV^e Plan.

On peut ajouter que, contrairement aux affirmations du V^e Plan, le pouvoir d'achat du salaire horaire pour un métallurgiste parisien conserve un retard de 25 p. 100 sur 1938 ; il faut travailler en moyenne quarante-huit heures par semaine pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1938, où l'on faisait quarante heures et où la production et la productivité étaient sans commune mesure avec ce qu'elles sont aujourd'hui.

Encore faut-il ajouter que c'est au prix de luttes constantes que les travailleurs ont pu éviter une aggravation plus considérable de leurs conditions de vie. Ainsi, par expérience, les travailleurs ne peuvent que constater que les fruits de l'expansion dont ils sont pourtant les principaux producteurs ne sont pas pour eux.

Avec le V^e Plan, le pouvoir gaulliste tend à rendre encore plus difficile leur situation, car tandis que l'augmentation des salaires est plafonnée à 3 p. 100 maximum par an, les prix continueront à grimper. C'est inévitable dans la mesure où la course aux armements atomiques se poursuivra, car les dépenses militaires nourrissent l'inflation.

D'ailleurs l'expérience d'une année d'application du plan de stabilisation est éloquent à cet égard. D'octobre 1963 à octobre 1964, les prix ont augmenté de 4,3 p. 100 selon les estimations de la commission supérieure des conventions collectives,

qui sont infiniment plus objectives que celles que donnent les indices truqués du Gouvernement. Cela prouve l'impuissance de ce dernier à enrayer la hausse des prix, quand il ne l'organise pas lui-même pour provoquer la diminution de la consommation des masses. L'indice des 259 articles, qui est pourtant loin de refléter la réalité des variations de prix, fait lui-même ressortir une hausse sensible en septembre et en octobre 1964. Si elle se poursuivait, elle annulerait — et bien au-delà ! — les maigres augmentations de salaire envisagées.

M. Georges Cogniot. Soyez fermes sur les prix !

M. Raymond Bossus. Comme dit Jeanne achète !

M. Camille Vallin. Comment ne se poursuivraient-elles pas quand les prix des produits ou des prestations qui dépendent du Gouvernement ne cessent d'être majorés ?

M. le commissaire général au plan a été très net à cet égard. Insistant sur l'effort vers la vérité des prix, il annonce qu'il « s'agit de poursuivre la politique de relèvement des loyers des immeubles anciens, selon des modalités progressives et équitables, pour rétablir l'unité du marché du logement ». Il ajoute : « Il s'agit aussi de remettre progressivement les tarifs des services publics en harmonie avec le coût ».

Il faut noter à ce propos qu'il n'est naturellement pas question de toucher aux tarifs préférentiels dont bénéficient les trusts de la part d'E. D. F. et de la S. N. C. F. Quand le Gouvernement parle du déficit de la S. N. C. F., il oublie de dire qu'en 1963 cette société nationale a fait 300 milliards d'anciens francs de cadeaux aux grandes entreprises capitalistes et il en est de même pour E. D. F.

Quoi qu'il en soit, la politique dite de vérité des prix qui ne s'applique qu'aux prix supportés par les travailleurs annonce des hausses de transport, de l'électricité, des services communaux — eau, cantines scolaires, colonies de vacances — auxquelles il faut ajouter l'augmentation des impôts d'Etat et des collectifs locaux, à qui le Gouvernement impose des charges de plus en plus insupportables.

Les prix de journée dans les hôpitaux seront majorés d'au moins 6,5 p. 100 en 1965 et cette augmentation aura des répercussions sur le budget des familles, sur celui de l'assistance médicale gratuite, c'est-à-dire sur les contingents d'aide sociale imposés aux départements et aux communes, et aussi sur la sécurité sociale.

Tout cela prouve irréfutablement que le plafonnement de 3 p. 100 de la majoration annuelle des salaires se traduirait, si les travailleurs se laissaient faire, par une nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat. Mais il faut au surplus souligner que, dans le même temps, une offensive est déclenchée contre les prestations sociales. « Il faudrait pour les prestations sociales, dit M. Massé, l'indice 145 pour suivre la progression des consommations médicales, tenir compte de la venue à maturité des régimes de retraites et faire évoluer les prestations familiales et les retraites proportionnellement aux salaires. Il faudrait un indice encore supérieur en cas de mesures sociales nouvelles. Or il n'a pas été possible d'intégrer l'indice 145 dans cet équilibre comptable ».

Ainsi au moment où il faudrait étendre les remboursements de la sécurité sociale, généraliser les remboursements effectifs des frais médicaux à 80 p. 100 comme première étape vers la gratuité des soins qui permettrait l'amélioration de la santé des travailleurs, le Gouvernement s'oriente vers une voie opposée. La sécurité sociale est gravement menacée, sous prétexte de déficit, alors que l'Etat lui soustrait des sommes importantes et que des sociétés capitalistes que M. Granval connaît tout particulièrement ne lui payent pas leur dû. Quant aux vieux, à qui l'on promet 1.900 francs par an au 1^{er} janvier 1966, soit 5,20 francs par jour, alors que la commission Laroque préconisait 2.400 francs dès le 1^{er} janvier 1965 et sur la base des prix de 1961, ils approuveront certainement l'affirmation du Commissariat général du Plan, selon laquelle les besoins alimentaires sont aujourd'hui entièrement satisfaits.

Il est une revendication à laquelle les travailleurs attachent, de plus en plus, une très grande importance : c'est le retour à la semaine de quarante heures, sans diminution de salaire. Elle est justifiée par les progrès de la productivité du travail, par la fatigue supplémentaire, la tension nerveuse qui les accompagnent. Elle est rendue nécessaire et urgente par la réduction d'horaires, les licenciements. Il est vrai que le Gouvernement ne voit pas les licenciements d'un mauvais œil puisque la constitution d'une armée de chômeurs est un excellent moyen de peser sur les revendications salariales.

Le IV^e plan avait promis de mettre cette question de la réduction du temps de travail à l'étude. Or, le rapport sur le V^e plan la rejette purement et simplement, comme il ignore l'abaissement nécessaire de l'âge de la retraite.

Voici ce qui est indiqué dans le rapport à ce sujet : « On peut par exemple souhaiter une rapide diminution de la durée du travail. Mais cela veut dire baisse du taux d'expansion, donc moindre amélioration du niveau de vie. On peut souhaiter une augmentation plus forte de la consommation, donc, par exemple, des salaires et des revenus de tous ordres, mais cela veut dire moins de logements, moins de routes, moins d'écoles, moins de stades, moins de piscines, moins d'hôpitaux. »

M. Adolphe Dutoit. Nous n'aurons ni les uns ni les autres !

M. Camille Vallin. Ces affirmations ne sont pas fondées. C'est un faux dilemme que celui qui oppose conditions de vie et équipements collectifs car c'est ne tenir aucun compte des dépenses inutiles et improductives.

Par exemple, les centaines de milliards de francs que le Gouvernement s'apprête à transférer dans les caisses de M. Dassault pour construire des avions *Mystère* démodés avant même d'être fabriqués, seraient beaucoup mieux utilisés pour faire des logements et des écoles et cela ne porterait aucune atteinte aux conditions de vie.

Quant à l'affirmation selon laquelle la réduction du temps de travail provoquerait la baisse du taux d'expansion, elle est encore plus contestable. Le rapport cite l'expérience de 1936 pour tenter de justifier le refus du Gouvernement de satisfaire cette revendication.

Or, en 1936, au sortir d'une crise économique mondiale et dans un contexte général de diminution continue et grave de la natalité, c'est-à-dire dans une période infiniment moins favorable qu'aujourd'hui, l'institution des quarante heures n'a pas été néfaste pour l'économie, comme l'affirme le pouvoir gaulliste, bien au contraire.

C'est ainsi que la production industrielle, qui avait régressé de 27 p. 100 entre 1930 et 1935, s'est considérablement relevée dès 1936. En dépit des grèves, elle fit un bond de 8 p. 100, taux très élevé pour l'époque. En 1937, cet essor se poursuivit et la production augmenta encore de 6 p. 100.

Avec le progrès technique actuel et la généralisation de l'automatisation, la réduction de la durée du temps de travail assortie d'augmentations des salaires provoquerait le même essor économique. Seulement, plutôt que de jouer la carte humaine, logique et plus sûre de l'accroissement de la consommation intérieure, le Gouvernement choisit de baser l'expansion sur l'accroissement problématique des exportations.

Ce choix l'amène à peser sur les conditions de vie des travailleurs et à ne pas accorder aux équipements collectifs les crédits indispensables pour rattraper le retard accumulé depuis des années.

Non seulement les prévisions du IV^e plan étaient déjà très inférieures aux besoins réels, mais de plus les réalisations sont bien en-deçà des prévisions dans tous les domaines, y compris celui de l'enseignement. Aussi on est quelque peu stupéfait d'entendre M. Pompidou déclarer que, dans le domaine de l'éducation nationale, la partie est gagnée. Quand il ajoute que le Gouvernement va entreprendre pour le logement ce qu'il a fait pour l'école, c'est une déclaration qui n'est pas faite pour apaiser nos inquiétudes ! (*Très bien ! à l'extrême-gauche.*)

Que l'on s'apprête à construire des appartements vendus quinze millions, vingt millions, trente millions d'anciens francs, ou loués 40.000, 60.000 et parfois 120.000 anciens francs par mois, cela nous n'en doutons pas ; mais ces constructions ne sont guère de nature à permettre de loger les Français, dont la moitié ont un salaire mensuel inférieur à 80.000 anciens francs.

En vérité, les options du V^e Plan sont orientées exclusivement vers le renforcement de la domination de l'oligarchie financière sur toute la vie économique du pays.

Le Premier ministre a déclaré que le succès du V^e Plan dépendait de la compréhension des travailleurs et des syndicats. Nous pouvons lui affirmer que, dans ces conditions, son plan est voué par avance à l'échec. Les travailleurs français ne sont pas naïfs au point de confondre leurs intérêts avec ceux de la banque Rothschild. Ils ont d'ailleurs répondu déjà le 2 décembre ; ils se préparent, le 11 décembre, à une nouvelle et grande journée d'action qui verra des millions de travailleurs des services publics et du secteur privé se mettre en grève ; cela ne fait d'ailleurs que commencer.

Le Gouvernement peut être assuré que, sous les coups de boutoir des travailleurs unis de plus en plus solidement dans l'action, le plafond des 3 p. 100 ne résistera pas plus que celui des 4 p. 100 du gouvernement Debré.

Si l'on examine le sort que le V^e Plan entend réserver aux travailleurs de la terre, on s'aperçoit qu'il n'est guère plus enviable que celui réservé aux ouvriers et aux fonctionnaires. Il prévoit notamment que la population rurale doit diminuer de 2 p. 100, soit de 120.000 personnes chaque année. Le Gouvernement entend ainsi poursuivre l'élimination des exploitations familiales agricoles afin de fournir une main-d'œuvre bon marché à l'industrie.

Le rapport fait à nouveau la vague promesse de tendre à assurer aux agriculteurs la parité des revenus avec d'autres catégories sociales. Mais toute l'orientation du Plan s'inscrit en faux contre cette proclamation d'intention. C'est ainsi qu'il prévoit qu'au cas où le Marché commun favoriserait une hausse des prix dans l'agriculture la progression des revenus des agriculteurs serait freinée par la suppression d'avantages sociaux et fiscaux. Par contre, au cas où le Marché commun provoquerait la baisse des produits agricoles, aucune compensation n'est prévue. Ainsi les paysans sont amenés à apprécier ce que valaient les promesses mirifiques du Marché commun qui joue à sens unique et toujours à leur détriment.

Mesdames, messieurs, les travailleurs de France attendent tout autre chose d'un plan de développement économique et social. Ils exigent que l'expansion, les progrès de la technique ne soient pas détournés de ce que devrait être leur objectif : satisfaire toujours plus largement les besoins matériels et culturels des hommes au lieu de les asservir.

C'est dans cet esprit que le parti communiste propose des options fondamentalement différentes de celles qui nous sont présentées. Ces options sont évidemment liées à la perspective du changement d'orientation politique de notre pays, de l'établissement d'une république authentique et neuve.

La condition première de la mise en vigueur d'un plan au service du peuple et de la nation, c'est de soustraire le pays à la domination d'une poignée de potentats de la finance et de l'industrie.

C'est pourquoi nous préconisons la nationalisation des grandes entreprises de la sidérurgie et des mines de fer, de l'industrie atomique, de l'industrie du pétrole et du gaz, de l'industrie chimique, de l'électronique, de la construction aéronautique et du transport aérien, des banques, ainsi que la démocratisation du secteur nationalisé. Une telle mesure permettrait : la mise en œuvre d'une politique indépendante de l'énergie par l'utilisation rationnelle de toutes les ressources du pays et par des échanges internationaux sans discrimination et conformes au seul intérêt national ; la mise en valeur de toutes les ressources matérielles et humaines, notamment le développement d'industries nationales de transformation échappant à la mainmise des trusts ; l'équipement des régions sous-développées ; le soutien à la coopération agricole et l'aide aux exploitations familiales ; le développement et la modernisation de l'ensemble du réseau routier et des autres moyens de communication.

Dans le domaine culturel et social, un gouvernement soucieux d'améliorer les conditions de vie du peuple s'orienterait vers : un relèvement des salaires, traitements, retraites et pensions, ainsi que des prestations sociales ; la réduction du temps de travail par le retour aux 40 heures sans diminution de salaires ; l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes ; l'augmentation de la part du budget de l'éducation nationale, qui devrait atteindre 25 p. 100 du budget de l'Etat, et celle des crédits affectés à la recherche scientifique ; la construction de 500.000 logements, dont 300.000 H. L. M. par an ; le développement de l'équipement culturel et sportif, ainsi que de l'équipement sanitaire et social.

Les ressources nécessaires à un tel effort de développement économique et social pourraient être dégagées par la réduction massive des crédits militaires et la renonciation à la force de frappe atomique avec reconversion du potentiel qui lui est affecté ; une réforme fiscale démocratique ; la mise à la disposition de la nation des secteurs du crédit, c'est-à-dire la nationalisation des banques d'affaires et des établissements de crédit.

Tel est, mesdames, messieurs, le programme qu'appliquerait un pouvoir démocratique. Il n'est pas inspiré par le profit, les gains monstrueux, la rentabilité, mais par le souci de satisfaire les besoins matériels et culturels des hommes, d'alléger leur peine, de mieux préserver leur santé. Il est ainsi conforme aux intérêts présents et à venir de la nation.

Ce programme, nous le proposons comme base de discussion à toutes les forces démocratiques. Nous savons qu'il rejoint sur de nombreux points les préoccupations du parti socialiste, du

parti radical et d'autres partis démocratiques. L'entente de tous ces partis sur un programme élaboré en commun créerait les conditions d'un immense élan populaire. Les jours du pouvoir personnel seraient alors comptés. C'est dans cet esprit, mesdames, messieurs, et avec la perspective d'une république authentique et moderne, d'une république démocratique et sociale pour l'avènement de laquelle nous ne ménagerons pas nos efforts que le groupe communiste votera contre le projet concernant les options pour le V^e plan. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le président. Mes chers collègues, le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux ?

M. Jean Filippi, rapporteur. La commission accepte volontiers cette proposition.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...
Il en est ainsi décidé.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la deuxième séance publique de ce jour, précédemment fixée à quinze heures :

1. — Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Georges Repiquet demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage pour mettre fin à

la campagne systématique de diffamation entreprise par le parti communiste réunionnais, dont le but avoué est de soumettre le département à la servitude étrangère. (N^o 79.)

II. M. Jacques Duclos demande à M. le ministre de la justice quelles mesures il compte prendre pour que la loi soit appliquée aux auteurs de fraudes électorales dans l'île de la Réunion. (N^o 81.)

2. — Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan. [N^{os} 52 et 56 (1964-1965)]. — M. Jean Filippi, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan; n^o 62 (1964-1965), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Roger Houdet, rapporteur; n^o 57 (1964-1965), avis de la commission des affaires sociales. — M. Roger Menu, rapporteur; et n^o 63 (1964-1965), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur.]

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.